



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR  
L'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION REGIONAL ET LA  
MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE DE LA GESTION  
DU TRAIT DE COTE ET DE LA RECOMPOSITION SPATIALE**



**RAPPORT FINAL**

**Mai 2022**



**SaVE « Sable, Vague, Environnement »**

## SOMMAIRE

<b>Sommaire .....</b>	<b>0</b>
<b>Liste des tableaux.....</b>	<b>0</b>
<b>Liste des figures.....</b>	<b>0</b>
<b>1- Introduction .....</b>	<b>1</b>
1.1 - Rappel du contexte régional et national .....	1
1.2 - Rappel des objectifs et du déroulement de l'étude.....	3
1.3 - Autres études ou AMO en cours sur le sujet.....	5
<b>2- Cadre de référence pour les stratégies locales de recomposition spatiale.....</b>	<b>7</b>
2.1 - Définition de la recomposition spatiale issue des ateliers.....	7
2.2 - Proposition de délimitation de zones opérationnelles pour la définition des stratégies locales.....	7
2.3 - Principales caractéristiques des zones proposées pour les stratégies locales de recomposition spatiale .....	10
2.4 - Situation et hypothèses pour le portage des stratégies locales .....	14
<b>3- Proposition d'orientations pour la stratégie régionale issues de la concertation .....</b>	<b>17</b>
3.1 - La gestion de l'information et l'animation d'une communauté de pratique.....	20
3.1.1. Rappels des résultats.....	21
3.1.2. Elément de réflexion sur le financement .....	25
3.2 - Les actions de sensibilisation .....	25
3.2.1. Rappels des résultats.....	25
3.2.2. Elément de réflexion sur le financement .....	26
3.3 - La réalisation d'études .....	26
3.3.1. Rappels des résultats.....	26
3.3.2. Elément de réflexion sur le financement .....	27
3.4 - Les actions préalables et à mutualiser .....	28
3.4.1. Rappels des résultats.....	28
3.4.2. Elément de réflexion sur le financement .....	28
3.5 - Les besoins de formation et d'appui .....	28
3.5.1. Rappels des résultats.....	28
3.5.2. Elément de réflexion sur le financement .....	29
<b>4. Scénarios et recommandations pour l'organisation de la gouvernance de la recomposition spatiale.....</b>	<b>30</b>
4.1 - Présentation des trois scénarios proposés .....	30



4.1.1. Logique de construction et de positionnement des scénarios .....	30
4.1.2. Scénario de gouvernance coordonnée à l'échelle régionale (scénario 1).....	31
4.1.3. Scénario agora de la recomposition spatiale (scénario 2).....	33
4.1.4. Scénario gouvernance décentralisée autour de bassin littoraux (scénario 3) .....	35
4.2.- Retours sur le scénario 1 : gouvernance coordonnée à l'échelle régionale .....	37
4.2.1. L'intérêt d'une vision globale Etat-région et d'une harmonisation des pratiques .....	37
4.2.2. Le sentiment d'une stratégie régionale qui s'impose au local .....	37
4.2.3. Un risque de non opérationnalisation de la stratégie régionale.....	37
4.2.4. Limiter le nombre d'instances au niveau régional mais renforcer l'observatoire et le rôle d'animation pour une harmonisation .....	38
4.2.5. Un scénario réaliste et peu couteux mais des moyens insuffisants.....	39
4.2.6. Une implication citoyenne insuffisante.....	40
4.3.- Retours sur le scénario 2 : agora de la recomposition spatiale .....	40
4.3.1. Des consensus sur le besoin d'associer la population et sur celui de sensibiliser plus largement .....	40
4.3.2. Des points de vue différents sur l'implication des citoyens dans les décisions et l'articulation avec la démocratie représentative .....	41
4.3.3. Intérêts et limites du format d'agora proposé.....	42
4.3.4. Une participation à développer au niveau des stratégies locales et par internet .....	43
4.4.- Retours sur le scénario 3 : gouvernance décentralisée organisée autour des bassins littoraux .....	43
4.4.1. Un scénario qui donne pertinemment une place aux stratégies locales dans une logique hydro sédimentaire et de solidarité littoral-rétro littoral. ....	43
4.4.2. S'appuyer sur l'existant plutôt que de créer une nouvelle structure .....	44
4.4.3. Accueillir une diversité de formes de mutualisation à l'échelle des unités hydro- sédimentaires plutôt qu'une homogénéisation ? .....	45
4.4.4. Le besoin d'un engagement plus fort du niveau régional : des moyens pour la plateforme d'information et d'animation et un comité de pilotage consultatif élargi.....	46
4.4.5. Une implication citoyenne insuffisante.....	47
4.5.- Scénarios hybrides ou alternatifs et remarques transversales.....	47
4.6.- Conclusions .....	49
<b>Conclusion : orientations pour la définition d'une charte pour le cahier des charges et les stratégies de recomposition spatiale .....</b>	<b>51</b>
<b>Annexes au rapport final .....</b>	<b>52</b>
Annexe 1. Détail des caractéristiques des zones proposées pour les stratégies locales .....	53
Annexe 2. Présentation détaillée du scénario gouvernance coordonnée a l'échelle régionale.....	59
Annexe 3. Présentation détaillée du scénario agora de la recomposition spatiale .....	63



Annexe 4. Presentation detaillee du scenario de gouvernance decentralisee autour de bassins littoraux ..... 67

## Documents complémentaires à télécharger<sup>1</sup>

Annexe 5. Note 1 : Résultats de l'enquête en ligne, février 2021

Annexe 6. Note 2 : Compte-rendu de l'atelier 3 mars 2021

Annexe 7. Note 3 : Résultats des ateliers décentralisés, juin 2021

Annexe 8. Note 4 : Résultats de l'atelier observatoire, août 2021

---

<sup>1</sup> Lien de téléchargement : <https://www.sablevaqueenvironnement.com/about-4>



## Liste des tableaux

Tableau 1: Rappels des principaux jalons de déroulement de l'étude. ....	4
Tableau 2: Récapitulatif des projets d'aménagement du littoral en cours, en Occitanie. ....	5
Tableau 3: Caractéristiques principales des zones proposées. ....	10
Tableau 4: Tableau récapitulatif de la stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte par zones (source : DREAL Occitanie, 2021). ....	11
Tableau 5: Hypothèses quant aux structures potentiellement porteuses des stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte et de recomposition spatiale. ....	15
Tableau 6: Exemple de types de partenaires cités lors des ateliers. ....	16
Tableau 7: Synthèse des choix d'actions discutées lors de ateliers décentralisés. ....	19
Tableau 8: Présentation des actions sélectionnées comme prioritaires par les participants des ateliers. ....	19
Tableau 9: Hiérarchisation des fonctions (scores moyens sur une échelle de 0 à 10 – 88 répondants diversifiés). ....	22
Tableau 10: Détail des composantes. ....	23
Tableau 11: Récapitulatif des variables jugées les plus importantes. ....	24
Tableau 12: Type d'études préconisées à l'échelle régionale. ....	27
Tableau 13: Type d'actions à mutualiser à l'échelle régionale. ....	28
Tableau 14: Tableau de synthèse des collectivités littorales de la zone 1 : Golfe d'Aigues-Mortes. ....	53
Tableau 15: Tableau de synthèse des collectivités littorales de la zone 2 : Bassin de Thau. ....	54
Tableau 16: Tableau de synthèse des collectivités littorales de la zone 3 : Biterrois. ....	55
Tableau 17: Tableau de synthèse des collectivités littorales de la zone 4 : Narbonnais. ....	56
Tableau 18: Tableau de synthèse des collectivités littorales de la zone 5 : Plaine du Roussillon. ....	57
Tableau 19: Tableau de synthèse des collectivités littorales de la zone 6 : Côte Vermeille. ....	58
Tableau 20: Présentation détaillée du scénario gouvernance coordonnée à l'échelle régionale. ....	59
Tableau 21: Présentation détaillée du scénario agora de la recomposition spatiale. ....	63
Tableau 22 : Présentation détaillée du scénario de gouvernance décentralisée autour de bassins littoraux. ....	67



## Liste des figures

Figure 1: Carte présentant le zonage des stratégies locales de recomposition spatiale proposés à l'échelle de la Région Occitanie.....	9
Figure 2: Synthèse des mesures d'adaptation préconisées en fonction des types de zone.....	11
Figure 3: Stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte des zones 1, 2 et 3. ....	12
Figure 4: Stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte des zones 4, 5 et 6. ....	13
Figure 5: Rappel des catégories d'actions à distinguer. ....	17
Figure 6 : Illustration simplifiée de la notion de trajectoire.....	18
Figure 7: Structuration des composantes pour rendre compte de la vulnérabilité.....	23
Figure 8: Présentation synthétique du scénario de gouvernance coordonnée à l'échelle régionale...	32
Figure 9: Présentation synthétique du scénario agora de la recomposition spatiale.....	34
Figure 10: Présentation synthétique du scénario de gouvernance décentralisée autour de bassins littoraux.....	36



## 1- INTRODUCTION

### 1.1 - Rappel du contexte régional et national

En lien avec la Stratégie Régionale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SRGITC, 2018) et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), l'Etat et la Région veulent **mettre en place dans le cadre du Plan Littoral 21 (orientation stratégique « pour une vitrine de la résilience écologique »), une politique de recomposition spatiale s'appuyant sur un plan d'actions régional pour l'adaptation du littoral au changement climatique**. A travers la planification, la réglementation, l'appui technique et le soutien financier, ce plan d'actions régional pour l'adaptation du littoral au changement climatique vise à accompagner la définition et la mise en place de stratégies locales qui permettent d'identifier les actions à mettre en œuvre pour une gestion intégrée du trait de côte et de préparer la recomposition spatiale du littoral (SLGITC). Les SLGITC doivent être pensées à des échelles de gestion qui soient cohérentes du point de vue de l'hydromorphologie (cellules sédimentaires, en particulier) et qui facilitent la collaboration des collectivités et des parties prenantes. Elles impliquent une approche innovante de gestion concertée des risques littoraux visant à réduire la vulnérabilité de ces espaces par un réaménagement s'inscrivant dans une dynamique adaptative de long terme et mobilisant des solidarités entre communes littorales et rétro-littorales, notamment au travers du dispositif GEMAPI. Elles impliquent d'identifier les besoins d'acquisition de connaissances et les attentes en termes de gouvernance régionale et de pilotage au niveau local. Plus précisément le plan d'action régional vise à :

- Développer l'acquisition des connaissances de manière structurée et pérenne en lien avec la mise en place d'un réseau d'observatoires locaux du littoral et d'une plateforme régionale d'aide à la décision<sup>2</sup> ;
- Identifier un réseau de diffusion des informations et la vulgarisation des connaissances pour permettre une meilleure appropriation par différents publics ;
- Favoriser l'appropriation des politiques menées en matière de gestion du littoral par les acteurs ;
- Inciter à la mutualisation des moyens, des compétences, des ressources.

**Cette programmation régionale s'inscrit dans une dynamique nationale d'évolution réglementaire de la gestion des risques côtiers** avec plusieurs étapes depuis le rapport du Député Cousin en 2011 qui, faisant suite à la tempête Xynthia (2010), a orienté la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SNGITC) en 2012. Après diverses initiatives et expérimentations à différentes échelles (programme national d'expérimentation de la relocalisation, projet Adapt'O du Conservatoire du littoral...) le rapport du député Buchou propose en 2019 des modalités précises de mise en œuvre et de financement. Il introduit une partition plus marquée entre érosion et submersion avec une

---

<sup>2</sup> La définition précise des fonctions des observatoires locaux et de la plateforme régionale d'aide à la décision et leur articulation a été abordée à plusieurs reprises lors de l'étude (enquête en ligne (cf. annexe 5), lors des ateliers du séminaire régional du 3 mars 2021 (cf. annexe 6) et lors de l'atelier spécifique à la définition d'un observatoire adapté à la recomposition spatiale cf. annexe 8). Ces dénominations et les fonctions de ces structures en fonction des échelles seront précisées par la suite dans le cadre d'une étude spécifique actuellement menée par l'Obscat et Open IG.



approche élargie de l'érosion en termes de recomposition spatiale que l'on retrouve dans la **loi Climat et Résilience** (Loi n°2021-1104 du 22 août 2021). En effet cette loi appréhende la gestion de l'érosion comme un processus dynamique prévisible<sup>3</sup> et inexorable, justifiant son exclusion du régime des « risques naturels » (et du fonds Barnier) et en préconisant à partir de dispositifs d'information adaptés d'intégrer l'érosion dans les documents d'aménagement et d'urbanisme (PLU) pour limiter la capacité d'accueil des territoires exposés. Concernant cette exposition, elle distingue les territoires exposés à moins de 30 ans où les nouvelles constructions sont très largement restreintes, de ceux vulnérables à plus de 30 ans pour lesquels des formes d'occupation durables et temporaires pourront être envisagées avec obligation de démolition et cotisation à un fond spécifique géré par la Caisse des Dépôts. Elle introduit aussi de multiples modalités de mise en œuvre dont de nouvelles conditions d'information des acquéreurs, de préemption, la possibilité d'élargir à plus de 100 mètres la bande littorale où l'urbanisation est interdite et la création d'un nouveau bail immobilier. La question du financement de la recomposition spatiale, est quant à elle toujours discutée dans le cadre d'un groupe de travail national. Récemment une proposition de loi a été déposée pour créer un fonds permettant de financer les dispositifs d'aménagement adaptés aux communes concernées par le recul du trait de côte, dit « Fonds Érosion Côtière »<sup>4</sup>. Pour les communes ayant accepté de cartographier leur territoire, ce fonds permettrait, de financer des actions de renaturation, d'expropriation et de relocalisation des biens et des équipements collectifs exposés au recul du trait de côte, mais aussi des études, des travaux ou des équipements de protection contre l'érosion côtière, dès lors que ces actions d'adaptation auront été approuvées par une commission ad hoc dont la composition sera fixée par décret. Ce fond, qui devrait intervenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, serait abondé par le prélèvement à l'échelle nationale d'une taxe additionnelle (fixée à 0,01 %) sur les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits.

La Loi Climat et Résilience introduit aussi les Stratégies Locales de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC) comme un nouvel outil et dispositif de gestion qui doit être compatible avec les objectifs et les règles générales des SRADDET et s'articuler avec les Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation (SLGRI). Enfin soulignons les préoccupations croissantes des élus par rapport à l'implication des collectivités, avec notamment la **déclaration de Pornic** (7 et 8 octobre 2021) lors des assises de l'Association Nationales des Elus du Littoral (ANEL) qui milite pour la durabilité des territoires littoraux. Dans cet appel de Pornic, les élus réclament des travaux de prospective à 2050 pour définir des stratégies d'adaptation des littoraux au changement climatique, la mise en place de nouveaux modèles de tourisme durable, le développement des énergies marines renouvelables et le maintien des activités traditionnelles de pêche et cultures marines, ainsi que l'appui aux activités émergentes de l'économie bleue. Plus précisément, concernant l'adaptation à l'élévation du niveau de la mer, les élus soulignent le besoin d'anticiper en signalant (i) le besoin d'agir sur des situations déjà critiques, (ii) d'élaborer une stratégie d'ensemble (en collaboration avec l'Etat) permettant d'évaluer tous les impacts du changement climatique, (iii) d'informer et d'appuyer la participation des populations, (iv) de développer des expérimentations, et réclament des moyens financiers par la création d'un fond de solidarité national.

---

<sup>3</sup> Contrairement à la position de nombreux scientifiques (cf. tribune signée par 40 scientifiques : « *Erosion côtière : un risque (pas) comme les autres ?* », du 17 juin 2021, parue dans [www.anel.asso.fr](http://www.anel.asso.fr) [En ligne]).

<sup>4</sup> Proposition de Loi N° 5019 enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 8 février 2022.





## 1.2 - Rappel des objectifs et du déroulement de l'étude

Dans ce contexte, ce document constitue le rapport final de l'étude sur les conditions de mise en œuvre des Stratégies Locales de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC) en Occitanie et sur la co-construction d'un dispositif de gouvernance régionale de la gestion du trait de côte et de la recomposition spatiale co-financée dans le cadre du plan Littoral 21. L'objectif de cette étude est de proposer des axes de structuration pour la stratégie régionale dans ce domaine, des échelles d'intervention et un cahier des charges<sup>5</sup> pour harmoniser les stratégies locales, ainsi que de préfigurer le périmètre et la structuration d'un observatoire régional de la recomposition spatiale face aux risques côtiers. Plus précisément les attendus de ce travail étaient les suivants :

- **Etablir des principes de mise en œuvre de la recomposition spatiale pour l'Occitanie ;**
- **Identifier les échelles ainsi que les objets de collaboration et de mutualisation ;**
- **Faire des recommandations sur les indicateurs de suivi aux échelles locale et régionale ;**
- **Etablir une charte pour un cahier des charges relatif aux stratégies locales ;**
- **Synthétiser les axes et orientations du futur plan d'actions régional.**

Ce rapport fait suite à un rapport intermédiaires (janvier 2021) et à cinq notes de synthèse produites au fur et à mesure de l'avancement. Les propositions effectuées ont été largement discutées dans le cadre de plusieurs ateliers de co-construction qui ont permis de lancer une dynamique collective préfigurant la création d'une communauté de pratiques sur le thème de l'adaptation des territoires littoraux (et rétro-littoraux). Le tableau suivant présente les principaux jalons de cette dynamique ainsi que les effectifs des personnes mobilisées au cours de la démarche.



La mise en place et l'animation d'une **communauté de pratiques doit pouvoir renforcer l'ingénierie territoriale**. Il s'agit d'organiser une mise en réseau des techniciens des collectivités, des partenaires ainsi que des élus, et faciliter les modalités de partage d'expériences, la création d'une boîte à outils de protocoles et méthodologies communs pour les opérations de suivi, les démarches d'évaluation, etc.

---

<sup>5</sup> Dont la finalisation sera effectuée dans le cadre d'un avenant à l'étude et d'un groupe de travail élargi à l'échelle régionale pour articuler les travaux avec le CEREMA Occitanie sur cette question.



Tableau 1: Rappels des principaux jalons de déroulement de l'étude.

Tâches		Objectifs	Effectifs mobilisés*	Période	Rendus
Phase 1	Entretiens préalables	Diagnostic initial et perceptions des échelles d'organisation	29	Octobre Novembre 2020	Rapport intermédiaire
	Enquête en ligne	Définition de la recomposition spatiale et besoins d'animation et de gestion de l'information	88	Janvier 2021	Note N° 1
	Séminaire régional	Présentation des objectifs et de la logique de la recomposition spatiale, premiers résultats des entretiens et discussion dans le cadre de 7 ateliers organisés en parallèle	132	3 Mars 2021	Note N° 2
Phase 2	Deux ateliers décentralisés par sous-zones (soit 10 ateliers au total)	Identifier les types d'actions pour les stratégies locales (natures, échelles de mutualisation, périodes)	145	Mai -Juin 2021	Note N° 3
	Atelier Dispositif d'information	Identifier les types de missions prioritaires pour les observatoires locaux et régionaux et les indicateurs à privilégier pour le suivi des stratégies	37	Juillet 2021	Note N° 4
	Enquête en ligne, hiérarchisation des indicateurs et proposition d'indicateurs complémentaires		20		
	Ateliers régionaux sur l'organisation de la gouvernance (Montpellier et Gruissan)	Discussion des avantages et contraintes de trois scénarios archétypaux d'organisation de la gouvernance	55	Janvier 2022	Rapport Final

(\*) Hors équipe d'animation.



### 1.3 - Autres études ou AMO en cours sur le sujet

Nous avons prêté attention lors de cette étude aux autres études en cours sur le sujet ou en lien, à différentes échelles, cela afin d'articuler au mieux les initiatives et qu'elles se nourrissent mutuellement, toujours avec l'objectif de **construction de la communauté de pratique**. La dynamique des politiques publiques de gestion des risques côtier s'accompagne d'une dynamique de projets soulevant un enjeu majeur de penser leur synergie.

La liste, ci-dessous, n'est pas exhaustive mais présente les projets portés à notre connaissance.

Tableau 2: Récapitulatif des projets d'aménagement du littoral en cours, en Occitanie.

Nom du projet et site		Financement et portage	Intervenants et thèmes	Démarrage
1	Programme National Expérimentation Vias	EPF et CEREMA	Suite de l'opération d'expérimentation et la relocalisation.	2014 ...
2	La mer monte	Parc Naturel Régional la Narbonnaise en Méditerranée	Programme de recherche, de médiation scientifique et culturelle pour parler de l'élévation du niveau de la mer avec les élus et les habitants du Parc naturel régional de la Narbonnaise.	2018-2021
3	Région Occitanie	CEREMA	Réalisation de rapports sur l'adaptation des territoires littoraux au CC.	2020/2021
4	Organisation de la Gouvernance à l'échelle du Golfe d'Aigues-Mortes	Marché groupé des EPCI	BE Lisode -Ensemble des volets littoraux pas seulement submersion et érosion.	En cours depuis 2020, finalisée début 2022
5	Projet AATRE - Marseillan	PL21 PIA Littoral	Université Paul Valéry et Lisode - Concertation locale sur la prospective participative à l'échelle de la commune de Marseillan et étude des conditions de recul des campings à Marseillan-Plage.	2020-21 (enquête étudiants) puis Lisode 2022
6	AMO Modalité de gouvernance et plan d'action régional recomposition spatiale	Direction mer Région et DREAL Risque (PL21)	Ass. SaVE - Scénario de gouvernance, échelles des stratégies locales et pistes de mutualisation des actions, préfiguration du dispositif d'information/animation.	Octobre 2020-fin prévu courant 2022
7	Atelier des territoire Frontignan + SCOT Thau (rétro-littoral)	DREAL direction des territoires (PL21)	Consortium de bureau d'études animé par le BE Interland Concertation visant à établir un projet de recomposition intégrant littoral et rétro-littoral sur Sète Agglopolé Méditerranée (commune de Frontignan).	Début novembre 2020
8	Lab' région	Région	Enquêtes participatives au Grau-du-Roi et design de mesures d'action publique issues des demandes citoyennes.	2021, finalisé cette même année



Nom du projet et site		Financement et portage	Intervenants et thèmes	Démarrage
9	Littopart	PL21 PIA Littoral SMDA BRL	Accompagnement de la Région sur la participation citoyenne au sein des projets Littoral+ et démonstrateurs locaux ; exemple du SMDA sur une gestion concertée et participative des risques côtiers. Ateliers sur d'autres territoires avec des citoyens pour recueillir leur point de vue sur la transition des territoires littoraux.	2021-2023
10	Appel à projet ANEL/CEREMA sur la gestion durable du littoral	CEREMA et PMM	CEREMA + PMM + Leucate + CCSR + CCACVI Le thème est la préfiguration d'une stratégie de gestion du littoral ( <a href="https://www.cerema.fr/fr/projets/perpignan-mediterranee-metropole-prefigurer-strategie">https://www.cerema.fr/fr/projets/perpignan-mediterranee-metropole-prefigurer-strategie</a> ).	Fin 2021
11		CEREMA et CAHM	CEREMA et EID-Méditerranée - Expérimentation de solutions innovantes d'atténuation de houle et d'accumulation de sédiments et la préparation de l'avenir en côte Ouest de Vias.	Début 2022
12	Projet Trajectoire et temps long	Fondation de France	Enquêtes sur la perception du temps long auprès de la population (site de Frontignan en partenariat avec le SMBT) Ateliers avec les gestionnaires sur l'adaptation de l'action publiques (projet mené à l'échelle de trois régions avec PACA et Nouvelle Aquitaine).	2022-2025
13	TET-MED 2021-2036	Commune de Canet-en-Roussillon et Sainte Marie la Mer	Projet de PPA pour réaménagement de la bande côtière incluant notamment le port.	2022
14	Etude de diagnostic l'évolution du trait de côte et des structures jouant un rôle vis-à-vis des aléas littoraux	SMDA, SM. Berre et Rieu, SM. Corbières Maritimes (appui du SMMAR)	BRL – EID ; Diagnostic érosion littorale et submersion marine et proposition d'aménagement en lien avec la démarche de concertation Littopart.	2020-2022
15	Suivi commun du littoral Ouest Hérault	CD34, CAHM, CABM, CC Domitienne	Diagnostic érosion littorale et proposition d'aménagement.	2020 - 2022



## 2- CADRE DE REFERENCE POUR LES STRATEGIES LOCALES DE RECOMPOSITION SPATIALE

### 2.1 - Définition de la recomposition spatiale issue des ateliers

La co-construction d'une définition de la recomposition spatiale s'est effectuée en plusieurs temps :

- Décembre 2020 : rédaction collective (SaVE, Région Occitanie et DREAL) d'une première version soumise à la discussion lors des entretiens exploratoire fin 2020 (29 personnes) ;
- Janvier 2021 : recueil de points à intégrer lors de l'enquête en ligne (88 personnes) ;
- Mai à Juin 2021 : mise en discussion d'une seconde version de la définition lors des ateliers de travail décentralisés :

« La recomposition spatiale s'inscrit dans une logique de réaménagement des territoires qui dépasse la simple relocalisation de certains enjeux. Elle vise à réduire la vulnérabilité des territoires littoraux aux effets du changement climatique pour permettre leur résilience et le maintien de leur attractivité. Elle nécessite d'anticiper les évolutions par une approche intégrée, progressive et adaptative, et une gouvernance participative et collaborative. »

La mise en débat de cette définition lors des cinq premiers ateliers décentralisés a permis de faire ressortir trois propositions :

1. Ajouter l'idée de « solidarité » ;
2. Enlever le terme « simple » devant relocalisation, car cela laissait penser que la relocalisation était quelque chose de simple ;
3. Supprimer/reformuler l'objectif de « maintien de leur attractivité » qui pouvait sous-entendre une poursuite de la croissance démographique.

Au final, après prise en compte de ces remarques, nous proposons la définition suivante :

La recomposition spatiale vise à **réduire la vulnérabilité** des territoires littoraux en renforçant leur résilience écologique, économique et sociale. Elle s'inscrit dans une logique d'aménagement qui **dépasse la relocalisation** de certains enjeux et nécessite d'**anticiper** l'ensemble des évolutions climatiques et sociétales. Elle implique une **approche intégrée, progressive et adaptative** s'appuyant sur une **gouvernance collaborative** entre territoires (solidarités territoriales) et avec l'ensemble des acteurs.

### 2.2 - Proposition de délimitation de zones opérationnelles pour la définition des stratégies locales

A partir du croisement des cellules sédimentaires, des zones de coopération liées aux EPCI et aux SCOTs et des espaces de collaboration résultant d'initiatives passées, nous avons proposé lors des ateliers



décentralisés du printemps 2021 la délimitation de cinq zones de travail préfigurant l'échelle des futures stratégies locales. Après discussion sur la nécessité de découper la zone Sud en fonction des profils sableux ou rocheux de la côte, 6 zones de référence pour les stratégies locales ont été définies et cartographiées (cf. figure 1). Le découpage de ces 6 zones n'a pas été remis en question lors des ateliers de gouvernance de janvier 2022. La constitution des comités de pilotages des SLGITC à lancer sur ces périmètres sera discuté et soumis à validation des élus du littoral lors d'un prochain atelier.



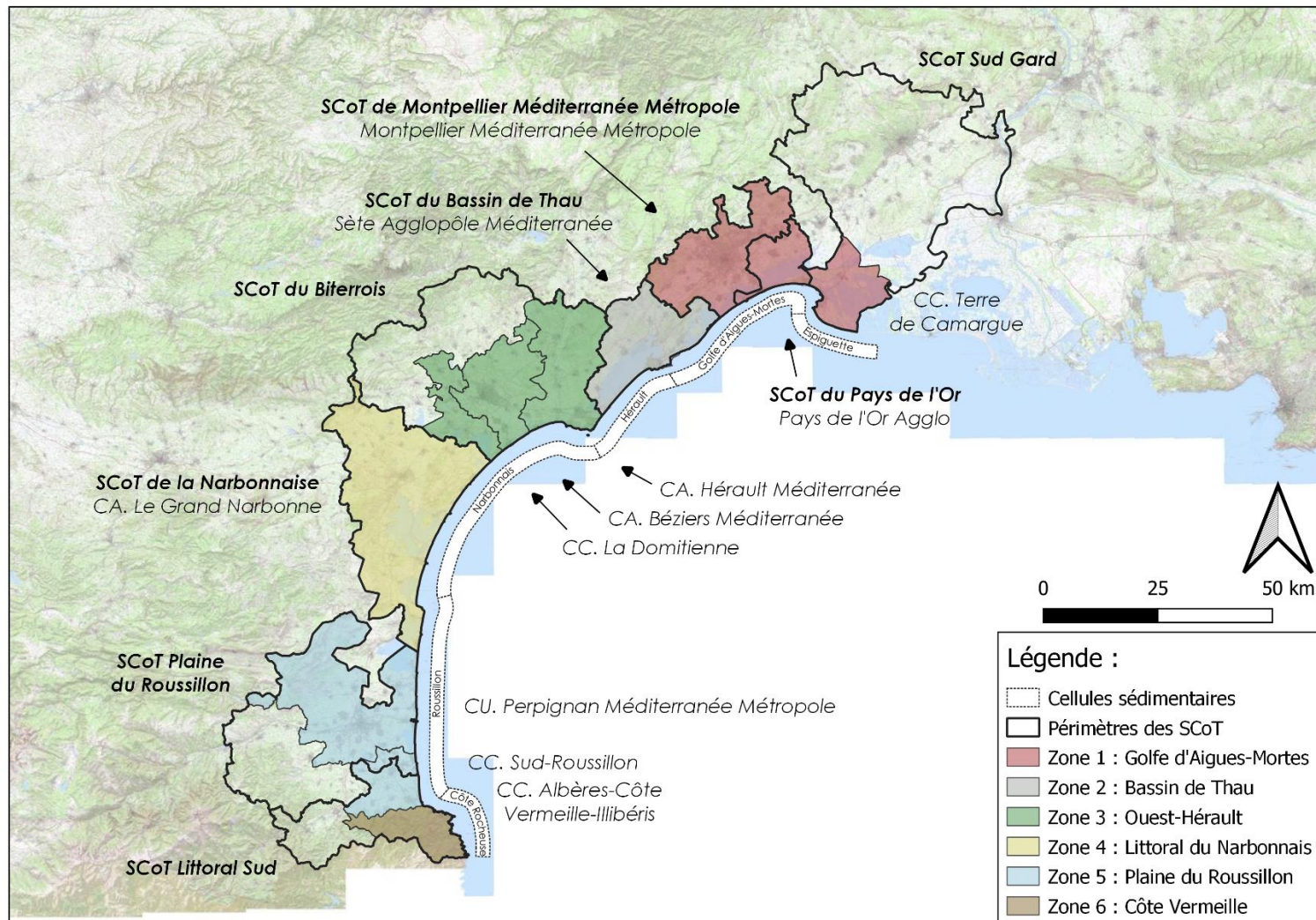


Figure 1: Carte présentant le zonage des stratégies locales de recomposition spatiale proposés à l'échelle de la Région Occitanie.

## 2.3 - Principales caractéristiques des zones proposées pour les stratégies locales de recomposition spatiale

Il s'agit de proposer une synthèse de quelques indicateurs institutionnels et géographiques clés pour caractériser les six zones proposées. Ils témoignent de situations contrastées (cf. annexe 1 pour plus de détails). La zone 6 est individualisée par rapport aux spécificités de la côte rocheuse telles que décrites dans la « SRGITC (côte rocheuse) ». Dans le tableau ci-dessous, elle ne comporte que 4 communes pour des aspects pratiques de mise en forme. La réflexion à l'échelle de projet de territoire en lien avec la recomposition spatiale nécessitera éventuellement un rapprochement les autres communes membres du SCOT Littoral Sud qui sont placées dans la zone 5.

Tableau 3: Caractéristiques principales des zones proposées.

Zones		Importance du littoral dans la gouvernance de l'EPCI			Ressources fiscales et enjeux exposés		Spécificités et risques liés aux aménagements				
		Type d'EPCI	Nombre total de communes	Nombre de communes littorales (%/total)	Densité globale (ha/km <sup>2</sup> )	Résidents des communes littorales	Linéaire littoral (en km)	Lagunes	Pourcentage du territoire occupé par une lagune (en %)	Falaises/lido	Fleuves
1	Golfe d'Aigues-Mortes	CC CA M	42	5 (11%)	677	50 245	45	Etangs du Ponant, du Médard, de la Ville, de Caitives, de l'Or, du Méjean, du Prévost, de l'Arnel, de Pierre Blanche, de Mourres	15,4	Lidos	Vidourle Petit Rhône Lez
2	Bassin de Thau	CA	14	3 (21%)	332	73 769	30	Etangs de Thau, d'Ingril, de Vic	26,0	Mont Saint-Clair Lidos	/
3	Ouest-Hérault	CA CC	45	6 (13%)	267	51 327	30	Etangs du Bagnas, de Vendres	2	Lidos, Cap d'Agde, nombreuses embouchures marécageuses	Hérault, Orb, Aude
4	Littoral du Narbonnais	CA	37	6 (16%)	138	72 611	50	Etangs de Pissevaches, de Bages-Sigean, de Lapalme, de Salses-Leucate	9,9	Lidos Cap Leucate, Clape	Aude
5	Plaine du Roussillon	CU CC CC	53	7 (13%)	370	56 465	30	Etangs de Salses-Leucate, de Canet	3	Lido, embouchures marécageuses	Agly, Têt, Tech
6	Côte Vermeille	CC	4	4 (100%)	78	12 672	30	/	0	Plages de poche, falaises et côtes rocheuses	/





Nous avons également caractérisé les zones proposées pour les stratégies locales en fonction des types d'occupation du sol et d'exposition aux risques côtiers identifiés par la stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte (SRGITC) à l'horizon 2050. Conformément à la doctrine de la stratégie nationale, les modalités d'adaptation sont fonction des types d'espaces (figure 2).

	Priorité	Suivi et surveillance	Gestion souple	Gestion dure	Recomposition spatiale immédiate
Espaces naturels					
Espaces à enjeux diffus	P2				
	P1				
Espaces urbanisés	P2				
	P1				

Figure 2: Synthèse des mesures d'adaptation préconisées en fonction des types de zone.

Source : SRGITC 2018 - Légende : vert : recommandé ; orange : compatible ; rouge : incompatible

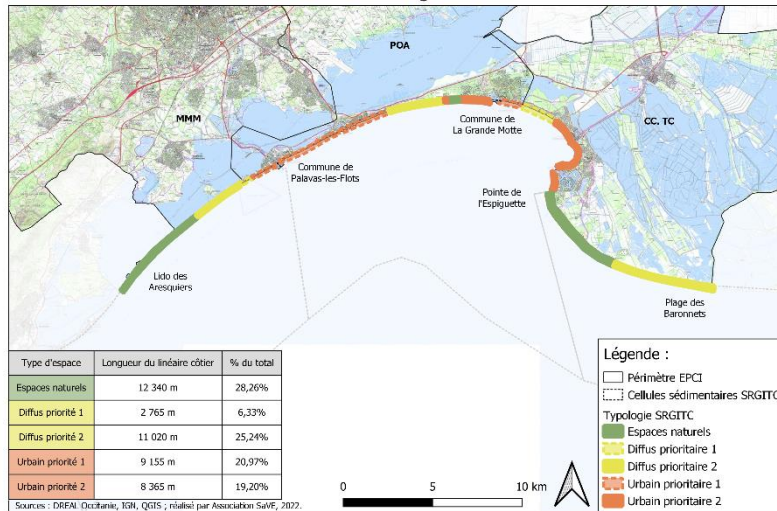
Le croisement des cartes de la SRGITC en fonction des six zones identifiées permet de caractériser l'importance des types d'espaces au sein de chaque stratégie locale (tableau 4 et figures 3 et 4).

Tableau 4: Tableau récapitulatif de la stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte par zones (source : DREAL Occitanie, 2021).

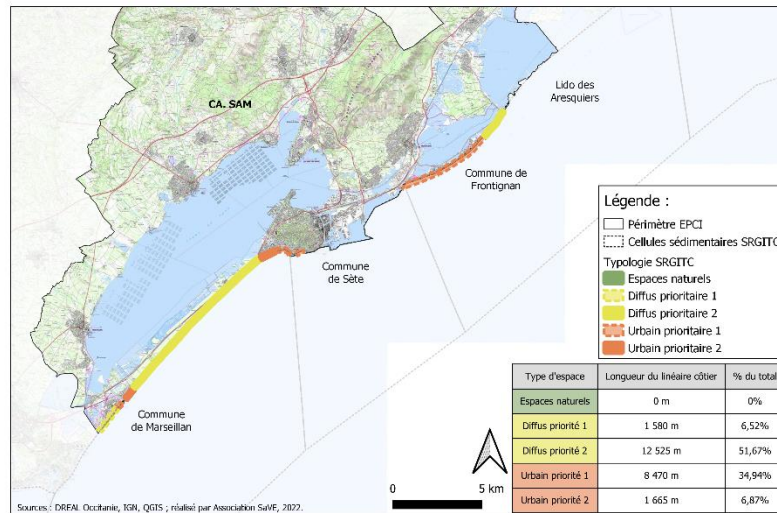
	Espaces naturels	Espace diffus		Espace urbain	
		Priorité 1	Priorité 2	Priorité 1	Priorité 2
<b>Zone 1</b> Golfe d'Aigues-Mortes	28%	6%	25%	21%	19%
<b>Zone 2</b> Bassin de Thau	0%	7%	<b>51%</b>	<b>35%</b>	7%
<b>Zone 3</b> Ouest-Hérault	23%	<b>22%</b>	11%	25%	19%
<b>Zone 4</b> Narbonnais	<b>56%</b>	0%	8%	7%	<b>30%</b>
<b>Zone 5</b> Plaine du Roussillon	17%	5%	27%	18%	<b>34%</b>
	<b>Falaises et côtes rocheuses</b>		<b>Côtes d'accumulation sableuses</b>		<b>Côtes urbanisées</b>
<b>Zone 6</b> Côte Vermeille	78%		6%		16%



Stratégie Régionale de Gestion Intégrée du Trait de Côte :  
**Zone 1 : Golfe d'Aigues-Mortes**



Stratégie Régionale de Gestion Intégrée du Trait de Côte :  
**Zone 2 : Bassin de Thau**



Stratégie Régionale de Gestion Intégrée du Trait de Côte :  
**Zone 3 : Ouest-Hérault**

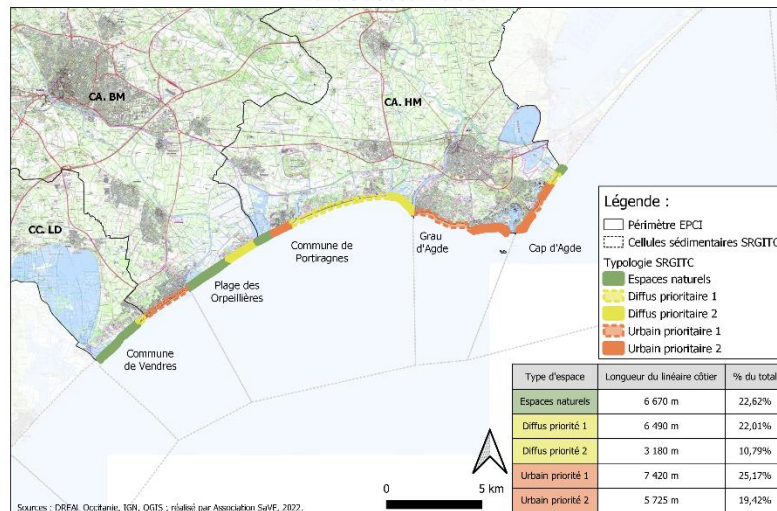
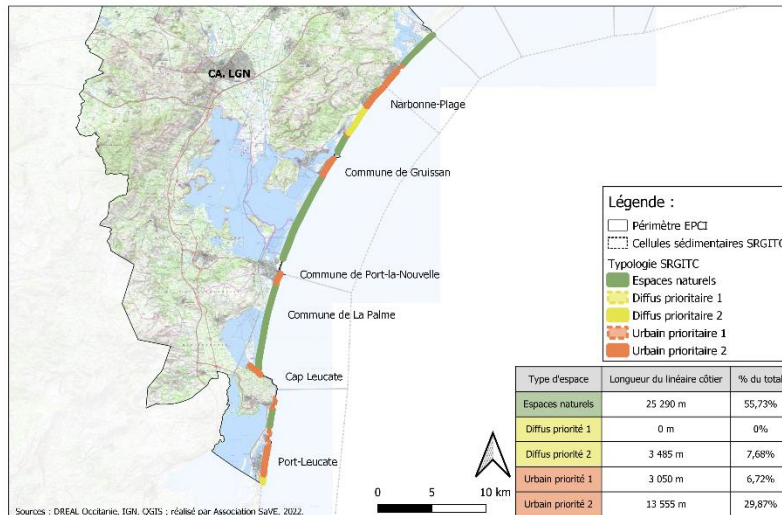


Figure 3: Stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte des zones 1, 2 et 3.



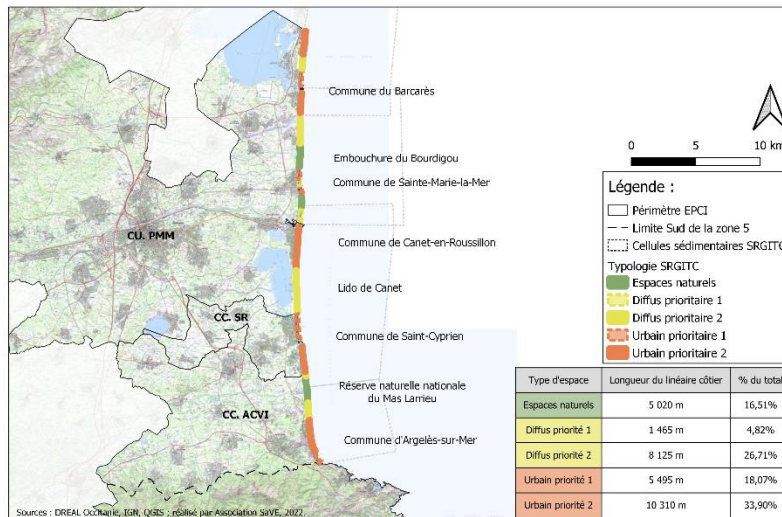
Stratégie Régionale de Gestion Intégrée du Trait de Côte :

**Zone 4 : Littoral du narbonnais**



Stratégie Régionale de Gestion Intégrée du Trait de Côte :

**Zone 5 : Plaine du Roussillon**



Stratégie Régionale de Gestion Intégrée du Trait de Côte :

**Zone 6 : Côte Vermeille**

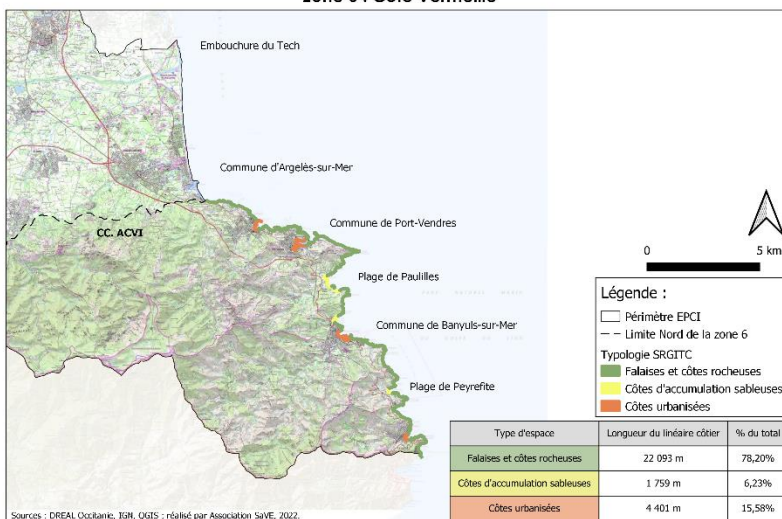


Figure 4: Stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte des zones 4, 5 et 6.



## 2.4 - Situation et hypothèses pour le portage des stratégies locales

La définition de zonages pertinents pour les stratégies locales doit s'accompagner de celle d'une organisation pour la mise en œuvre et le suivi des actions. Le type de gouvernance locale sera pour partie fonction des options générales d'organisations de la gouvernance régionale qui influenceront les modalités de fonctionnement et l'articulation entre les outils à l'échelle régionale et locale (cf. section 6 du rapport pour une discussion de ce point). Sous réserve du respect de conditions communes, des différences de type d'organisation pourront être observées selon les zones, sachant que les acquis de mutualisation diffèrent d'une zone à l'autre, ainsi que les types d'enjeux et d'espaces à gérer (tableau 4).

**Dans le cadre de l'étude, nous avons identifié les structures existantes et recueilli des points de vue et hypothèses sur les orientations futures.** Lors des ateliers du printemps 2021, l'accent a été mis par des participants sur l'importance des interactions entre les stratégies locales, les EPCI et les SCOT ; notamment lorsque l'échelle de l'EPCI ou du SCOT est, comme dans le cas de Thau ou d'Ouest-Hérault, pertinente vis à vis des enjeux littoraux. Lorsque ce n'est pas le cas, certains participants ont proposé la création de structures dédiées à une échelle pertinente vis-à-vis des enjeux du littoral (une ou plusieurs unités sédimentaires), cela sur le modèle des EPTB créés pour prendre en charge des enjeux de gestion de l'eau à l'échelle de bassins versants. Dans le cas du Golfe d'Aigues Mortes, à l'issue d'une étude concertée sur l'articulation des politiques de gestion littorales au sens large (pas uniquement de gestion des risques), trois hypothèses de gouvernance ont été proposées et analysées à partir d'une analyse multi critères (Lisode, 2021) :

- Un dispositif de conventionnement organisant une gouvernance informelle entre les EPCI pouvant être concrétisée dans un COFIL avec des conventions de coopération au cas par cas et nécessitant de doter les EPCI d'une compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » ;
- Une entente intercommunale organisant aussi une gouvernance informelle mais concrétisée dans le cadre de commissions consultatives associée avec des conventions de prestation de services, de groupement de commandes et de mise en commun de moyens. Comme précédemment cette hypothèse implique la définition d'une nouvelle compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » ;
- La création d'un syndicat mixte à l'échelle des 4 EPCI concernés avec, potentiellement, une ouverture au Département ou à la Région Occitanie et doté d'une commission consultative ;
- Au final lors de la réunion du comité multi acteurs du 7 février 2022 il a été proposé aux élus la création d'une entente intercommunale : syndicat mixte qui regrouperait les 4 EPCI (POA, 3 M, Terre de Camargue et SAM) avec un élu par EPCI et une présidence tournante tous les 15 mois. Cette entente aurait 3 blocs de missions : mission « biodiversité et qualités des milieux », mission « usages » et mission « risques littoraux ». 3 ETP sont envisagés pour toutes ces missions.

Des premières discussions ont été menées avec l'Etat et la Région pour identifier à titre encore exploratoire les structures qui pourraient être porteuses de la mise en œuvre des stratégies locales (Tableau 5). Ce tableau a été présenté lors des ateliers sur la gouvernance de janvier 2022. Il constitue une base de discussion pour la future organisation.



Tableau 5: Hypothèses quant aux structures potentiellement porteuses des stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte et de recomposition spatiale.

Golfe d'Aigues Mortes	Bassin de Thau	Ouest-Hérault	Narbonnais	Plaine du Roussillon	Côte Vermeille
Action à intégrer dans une gouvernance littorale plus globale à l'intérieure d'une entente intercommunale	Portage envisagé par Sète Agglopolé Méditerranée, dans le prolongement de l'Atelier des territoires	Proposition de portage par le syndicat du SCoT du Biterrois en lien avec 3 EPCI et 2 EPTB.	A construire dans la continuité du travail en cours (SMDA, SM. Berre et Rieu, SM. Corbières Maritimes) et lien à définir avec le Grand Narbonne en fonction de la répartition des compétences s'appuyant sur le projet de préfiguration animé par le CEREMA.	Portage déjà structuré autour de Perpignan Méditerranée Métropole et des trois autres collectivités membres de l'ObsCat.	Un seul EPCI concerné pour sa partie Sud (la CC. ACVI) qui pourrait bénéficier de l'appui du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion
Appui possible du Département de l'Hérault notamment pour amorcer la création d'observatoires locaux (CD34 déjà actif sur le biterrois via le suivi Ouest-Hérault)			Appui possible « La mer monte » du PNR de la Narbonnaise	En lien aussi avec l'AAP ANEL/CEREMA	Appui possible du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion

Outre ces structures, le caractère concerté de ces stratégies conduira à définir des dispositifs de pilotage et de concertation locale multi-partenariaux. La définition précise de cette organisation fonctionnelle constituera une des premières étapes clés des travaux préalables à l'élaboration des stratégies locales. Il n'est bien évidemment pas possible de proposer des orientations d'organisation, de mutualisation (entre EPCI ou entre services au sein des collectivités) et de types de parties prenantes à associer à l'échelle de chaque zone à ce stade. Cependant dans le cadre des ateliers décentralisés, un certain nombre de **partenaires** potentiels ont été évoqués par les participants, dont il est intéressant de rendre compte ici à titre d'exemples non exhaustifs (Tableau 6 et Note N° 3 cf. annexe).

Un point largement évoqué, notamment pour les zones héraultaises, a porté sur les modalités d'interactions et de collaboration avec les **Départements**, dont les implications sont diverses selon les cas et nombreuses dans le cas du Département de l'Hérault avec trois de ces directions impliquées<sup>6</sup>. De même des interactions seront à établir au cas par cas avec les **EPTB** (et plus généralement avec les SLGRI) comme le recommande la loi. Les participants des ateliers ont notamment cité des possibilités de retours d'expériences et de mutualisations possibles avec des actions en cours dans les **PAPI**, qui peuvent être aussi une source de financement. Cette articulation a aussi été souvent évoquée à travers

<sup>6</sup> Par exemple, ont été citées : des actions en appui aux SCOT et aux collectivités locales, projet de la maison du littoral, dispositif de suivi annuel de l'érosion du littoral, conseils pour la gestion des plages et le suivi des variations du stock sédimentaire dans le cadre d'un groupement de commande incluant 3 EPCI littoraux (CAHM, CABM, CC. La Domitienne).



la nécessité de penser la recomposition spatiale sous contrainte de la disponibilité des ressources en eau<sup>7</sup>.

De façon plus systématique, le tableau 6 présente la liste (non-exhaustive) des partenaires cités lors du 2° atelier (Mai juin 2021). On peut noter que les interactions avec les structures liées à l'innovation n'ont pas été évoquées dans le cadre des ateliers (notamment l'agence régionale de développement économique AD'OCC).

*Tableau 6: Exemple de types de partenaires cités lors des ateliers.*

<b>Associations</b>	Associations de sensibilisation et d'éducation à l'environnement (CPIE, GRAINE, etc.), Association de nettoyage de plage, Associations de protection de la nature, etc.
<b>Collectivités</b>	Région Occitanie, Parc Naturel Régional et Parc Naturel Marin, Syndicats de bassin et syndicats mixtes (types EPTB en lien avec les PAPI), Départements, etc.
<b>Etablissements publics et structures d'accompagnement des collectivités</b>	Conservatoire du Littoral, CAUE, EPF, Agences d'urbanisme, AURCA, Agence de l'eau, Banque des territoires, ObsCat, SDIS, etc.
<b>Représentants professionnels et opérateurs économiques</b>	Assurances, Bureaux d'études, Fédération du tourisme de plein air, Manades, Chambre d'agriculture, Caves coopératives, SAFER, Association des Notaires, etc.
<b>Scientifiques</b>	Universités, Chercheurs, EID, Ecole d'architecture, BRGM, CEREMA, etc.
<b>Services de l'Etat</b>	Préfecture, DDTM/DREAL/ Police de l'eau, OFB, etc.
<b>Divers</b>	Médias locaux, Bureaux d'études, INSEE, CNFPT, Parlement des architectes <sup>8</sup> , Etablissements scolaires, etc.

<sup>7</sup> On peut souligner que les risques abordés portent sur l'érosion et la submersion sans évoquer explicitement la salinisation des aquifères côtiers, pourtant fortement liée à la montée du niveau de la mer.

<sup>8</sup> Notion proposée dans le cadre d'un travail préalable au PL21 mais ce type de structure n'existe pas pour le moment.



### 3- PROPOSITION D'ORIENTATIONS POUR LA STRATEGIE REGIONALE ISSUES DE LA CONCERTATION

La planification des actions et mesures doit être pensée de façon anticipée à travers une vision stratégique et une feuille de route distinguant en fonction du temps, plusieurs types de mesures (préalables, provisoires ou structurelles) (Figure 5) organisées en séquences d'actions optionnelles selon les scénarios d'aléas. Il s'agit ensuite d'arbitrer entre les options de ces scénarios au fur et à mesure de l'évolution observée dans une logique de trajectoire d'adaptation (Figure 6). La survenue d'évènement tempétueux exceptionnels doit être envisagée comme une opportunité de marge de manœuvre et de sensibilisation offrant l'occasion de changer de trajectoire pour réduire l'exposition future en appliquant notamment le principe de non-reconstruction à l'identique (en lien avec les assureurs). Les figures suivantes présentent l'articulation des trois types d'actions, largement discutées et hiérarchisées en ateliers (cf. Note 3) et un exemple simplifié de trajectoire.

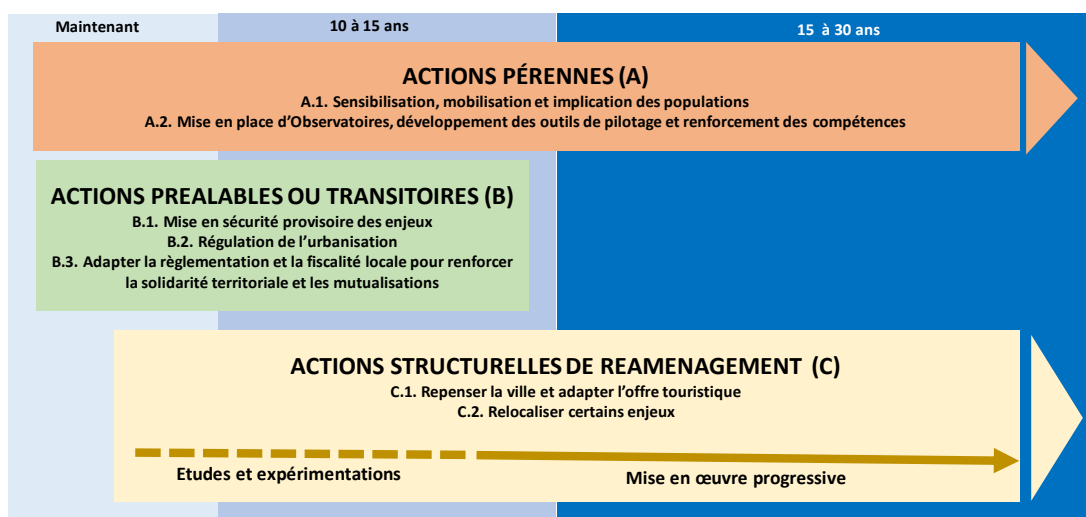


Figure 5: Rappel des catégories d'actions à distinguer.



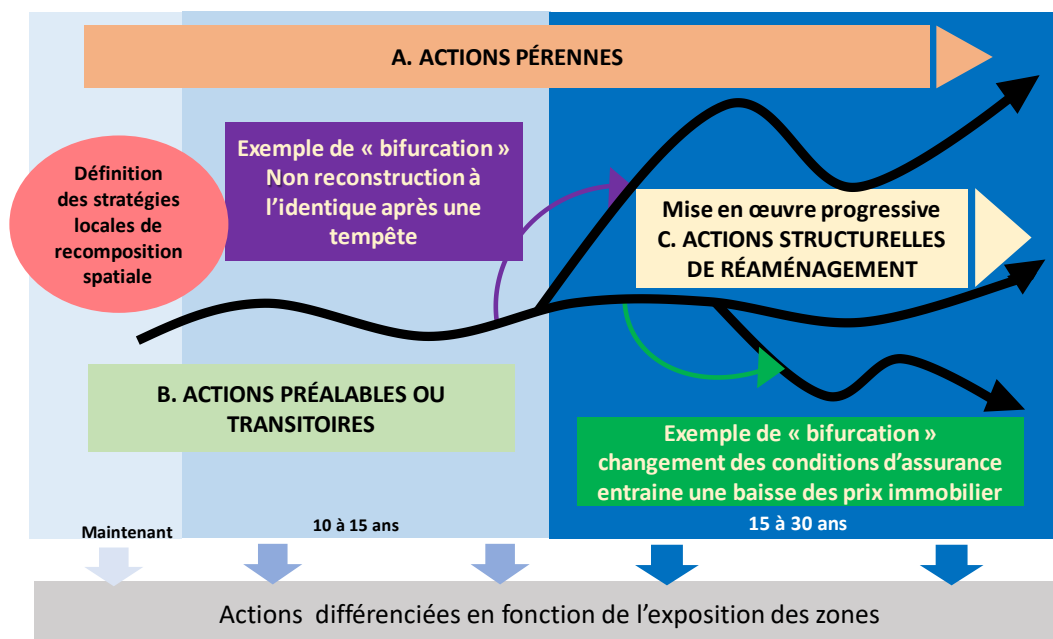


Figure 6 : Illustration simplifiée de la notion de trajectoire.

Les ateliers décentralisés (cf. Note 3, annexe 7) ont été l'occasion **de discuter de la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions et de leur priorité selon les échelles spatiales et temporelles.**

A partir de la bibliographie existante et des propositions issues des participants (enquête en ligne et ateliers du séminaire du 3 mars), une check-list indicative de 60 actions a été proposée lors des premiers ateliers décentralisés. Il s'agissait pour les participants (i) de sélectionner parmi les actions proposées celles qui leur paraissaient prioritaires et (ii) de proposer d'autres actions pour chacune des rubriques de référence, (74 nouvelles actions ont été proposées) (Tableau 7). La synthèse des actions en fonction du nombre de sélections (au total on dénombre 1 148 sélections soit une moyenne de 8,5 sélections par action) a permis d'identifier un panel d'actions très souvent choisies faisant consensus quels que soient les territoires (Tableau 8). Les conditions de mises en œuvre de ces actions (échelle, horizon temporel, partenariats, etc.) ont ensuite été appréhendées et discutées lors des seconds ateliers décentralisés et reprises ici, notamment celles privilégiant des échelles élargies, pour la stratégie d'actions régionale. Lors des deuxièmes ateliers les discussions ont conduit à intégrer 3 actions complémentaires (soit une liste de 39 actions) (Tableau 8) et à effectuer des restructurations au sein des trois grandes catégories d'actions passant ainsi de 9 à 7 sous-catégories.

Cette liste d'actions prioritaires permet de proposer des orientations pour la stratégie d'actions régionale en identifiant plus spécifiquement les points relevant de la programmation des prochains budgets du CPER et des fonds FEDER.





Tableau 7: Synthèse des choix d'actions discutées lors de ateliers décentralisés.

	Nb d'actions initiales	Nb d'actions ajoutées lors de l'atelier 1	Nb d'actions choisies lors de l'atelier 1	%	Nb d'actions à approfondir lors de l'atelier 2
A1, Sensibilisation	7	20	196	17%	4
A2, Observatoire, pilotage	9	16	164	14%	6
A3, Solutions douces	7	8	143	12%	5
C1, Repenser la ville	15	8	196	17%	9
C2, Adapter l'offre touristique	4	3	32	3%	
C3, Relocaliser certains enjeux	4	4	118	10%	4
B1, Mise en sécurité provisoire	2	1	37	3%	2
B2, Adapter la réglementation	6	1	110	10%	2
B3, Réguler l'urbanisation	6	13	152	13%	5
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>74</b>	<b>1148</b>	<b>100%</b>	<b>36</b>

On observe une part plus importante des actions relevant d'actions pérennes (catégorie A) portant sur la sensibilisation (type A1- 17%) et sur les outils d'observation et de pilotage (A2 – 14%) et d'actions structurelles (Catégories C) impliquant de repenser la Ville (C1-17%).

Tableau 8: Présentation des actions sélectionnées comme prioritaires par les participants des ateliers.

<b>A - ACTIONS PERENNES</b>
<b>A1. Sensibilisation et mobilisation de la population</b>
Associer la population aux stratégies locales par des ateliers citoyens
Concrétiser les niveaux de tempête par des repères de crue
Création d'un label régional « villes résilientes »
Enquêtes régulières de perception (mesures et risques)
Mener des actions de sensibilisation ciblées / publics (camping, habitant 1 <sup>e</sup> ligne...), et sur divers thèmes (disponibilité sable, dynamique historique, échelles temps...)
<b>A2. Observatoires, outils de pilotage et renforcement des compétences</b>
Modélisation prospective du trait de côte, du marché foncier et de la vulnérabilité
Renforcer les outils de gestion des crises lors des submersions (exercices pour tester les PCS)
Renforcer les capacités de pilotage des EPCI par l'inscription dans de réseaux (dispositif de capitalisation des retours expérience, veille réglementaire, mise en réseau, valoriser les études existantes)
Mise en place d'outils d'évaluation des actions
Renforcer les capacités de pilotages des EPCI par la formation des agents et sensibilisation des élus
Identifier des guichets financiers et des financements conjoints
<b>A3. Solutions douces, biodiversité et paysage</b>
Sensibiliser à l'arrêt du nettoyage massif des plages
Trame verte et bleu avec le retro littoral pour la conservation de la biodiversité
Développer des approches fondées sur le paysage et approches intégrée
Mesure de génies écologiques pour renforcer paysage et attractivité
Etudes exploratoires sur la mise en œuvre de solutions douces



Tableau 8 (suite) : Présentation des actions sélectionnées comme prioritaires par les participants des ateliers

<b>B - ACTIONS PREALABLES OU TRANSITOIRES</b>
<b>B1. Mise en sécurité de certains enjeux</b>
Etablir une mise en sécurité provisoires des biens
Identifier les sites prioritaires à protéger
<b>B2. Adapter la réglementation et la fiscalité</b>
Préparer des contrats de rachat des biens lors de la transmission ou après tempête
Développer des contrats d'occupation temporaires
Changer les fiscales locales qui encouragent l'urbanisation
<b>B3. Régulation de l'urbanisation et stratégie</b>
Définir une stratégie foncière à l'échelle des stratégies locales en articulant les espaces (exposés, naturels, cabanisation...) avec des transferts possibles dans le temps
Maîtriser l'urbanisation et inciter au PLUi
Identifier des zones de replis et réserves foncière en tenant compte de la disponibilité en eau
Cluses non reconstruction à l'identique après tempête
Créer des outils de suivi fonciers et démographie
<b>C – ACTIONS STRUCTURELLES DE REAMENAGEMENT</b>
<b>C1. Repenser la ville et restructurer l'offre touristique</b>
Définir des quartiers innovants et création de nouvelles formes urbaines
Supprimer des habitats et commerces en rez-de-chaussée et spécifications techniques pour la reconstruction
Organiser les mobilités et renforcer les modalités douces
Méthodes pour désartificialiser les territoire
Développer zones piétonnes en front de mer et des parkings à l'arrière
Adapter les habitations dans les zones les moins exposées (mitigation)
Créer des structures publiques en arrière pour restructurer les flux et rénover les quartiers
Etudier la vulnérabilité et les adaptations en zone agricole
Protéger et restructurer les réseaux (eau électricité, câble ...)
<b>C2. Relocaliser certains enjeux</b>
Identifier de nouvelles activités dans les zones exposées
Projets pilote expérimental de relocalisation et renaturation
Mettre en œuvre les relocalisations de façon progressive
Créer des zones d'expansion de submersion marine

### 3.1 - La gestion de l'information et l'animation d'une communauté de pratique

Le rapport Buchou (2019) préconise la création d'observatoires régionaux de la dynamique littorale et leur mise en réseau, notamment autour du Réseau National des Observatoires du Trait de Côte<sup>9</sup>. Selon le rapport Buchou ces observatoires ont pour fonction de :

- « Promouvoir la production et le partage de données fiables et homogènes à travers des protocoles d'acquisition harmonisés ;
- Mutualiser les compétences et les moyens ;
- Promouvoir et participer aux actions de communication pour sensibiliser et faire participer la société civile ;
- Accompagner l'émergence de nouveaux observatoires locaux » (Rapport Buchou, 2019).

<sup>9</sup> <http://observatoires-littoral.developpement-durable.gouv.fr/>



Au-delà de la prise en compte des aléas littoraux et des dynamiques sédimentaires, le Plan Littoral 21 a souhaité anticiper sur les évolutions à venir en matière d'aide à la décision et propose de mettre en place un observatoire de la recomposition spatiale. Alors qu'il existe de nombreux observatoires du trait de côte, il convient de souligner les spécificités des observatoires de la recomposition spatiale en termes de **contours et de fonctions par définition plus larges que la seule gestion du trait de côte** et qui impliquent de s'articuler avec les dispositifs déjà existants au sein des SCOTs.

La revue des observatoires existants concernant les risques côtiers réalisée lors du rapport intermédiaire (SaVE, 2020) a permis de montrer qu'il n'existe encore aucune initiative portant sur des observatoires relatifs à la recomposition spatiale, tandis qu'un travail d'identification des besoins d'expertise (Lavabre, 2020) a parallèlement montré à l'échelle de l'Occitanie l'existence d'un écart important des acquis de connaissances entre les données sur l'aléa, le risque, le suivi et l'évolution du trait de côte, et la vulnérabilité physique d'une part et les dimensions relatives aux systèmes sociaux et aux milieux, relevant des sciences sociales et de l'écologie d'autre part. Un point central concerne donc le renforcement de ces dernières.

La question de la constitution d'un observatoire/plateforme<sup>10</sup> régional a été explorée dans le cadre de l'enquête préalable et du séminaire du 3 mars 2021 et largement discutée lors d'un atelier spécifique (cf. Note 4). L'articulation entre les moyens à mettre en place à l'échelle régionale et à celles des stratégies locales est fonction du caractère plus ou moins décentralisé du mode de gouvernance global qui sera mis en place. On note cependant un consensus fort sur l'intérêt de l'échelle régionale pour standardiser et rationaliser la collecte, l'archivage et la gestion de l'information ainsi que pour animer une communauté de pratique.

### 3.1.1. Rappels des résultats

La réflexion menée dans le cadre de cette étude a été centrée sur la définition d'indicateurs pour élargir la gestion du trait de côte à la problématique de la recomposition spatiale. Il s'agit donc d'identifier des composantes et indicateurs complémentaires à ceux déjà suivis relatifs à l'aléa, la gestion des sédiments et plus généralement le suivi du trait de côte tels que le dispositif défini par l'OBSCAT.

Il est nécessaire de prévoir une montée en puissance de la plateforme régionale et du réseau des observatoires locaux en partant de l'information déjà collectée ou disponible avec un développement qui pourra être progressivement organisé en lien avec les recommandations du réseau d'expert envisagé en parallèle. Il conviendra de distinguer plusieurs pas de temps pour la collecte de l'information : (i) régulier, par exemple annuel, et (ii) périodique, par exemple tous les cinq ans. Il a été souligné le besoin de coordonner les méthodologies de suivi des stocks sédimentaires et de modélisation du trait de côte ainsi que de renforcer les suivis et les données relevant des sciences sociales.

Lors de l'atelier spécifique aux indicateurs (cf. Note 4, Annexe 8) quatre réflexions générales ont fait l'objet d'un consensus :

---

<sup>10</sup> L'usage des deux termes renvoie à des définitions différentes des fonctions de l'observatoire, discutées dans le cadre de l'étude.



- Les indicateurs produits et suivis doivent être peu nombreux mais « vraiment » utiles et stratégiques ;
- Les géomaticiens ont besoin de s'approprier la thématique littorale ;
- Les géomaticiens et leurs binômes thématiques ont besoin de cerner la démarche de préfiguration de dispositifs d'information dans le cadre de mesures de recomposition spatiale et de se pencher sur les données déjà disponibles sur leurs territoires ;
- L'animation et les liens transversaux entre les démarches sont indispensables (organisation de la mise en réseau et du partage de l'information et des connaissances entre les territoires).

Il est souligné qu'**aucun observatoire utile et fonctionnel ne fonctionne sans animation à plein temps. De même il est important de rappeler qu'il convient de partir de la demande et des besoins et non pas de l'offre d'information disponible.**

Les fonctions de ce type de structure sont diversifiées associant des aspects techniques de gestion de l'information et des aspects liés à l'animation et la communication. La première enquête en ligne (cf. note 1) a permis de montrer des attentes importantes pour toutes les dimensions, qui ont été confirmées par les ateliers du séminaire du 3 mars (Tableau 9). Ceci conduit certains participants à privilégier le terme plateforme à celui d'observatoire pour montrer l'étendue des fonctions attendues.

Tableau 9: Hiérarchisation des fonctions (scores moyens sur une échelle de 0 à 10 – 88 répondants diversifiés).

<b>GESTION « TECHNIQUE » DE L'INFORMATION</b>			
<b>Observation et collecte de données</b>		<b>Gestion et mutualisation des données</b>	
Trait de côte, ouvrages, sédiments...	<b>8,1</b>	Catalogage, référencement, mutualisation	<b>7,8</b>
Evolutions futures du trait de côte	<b>8,1</b>	Archivages	<b>7,8</b>
Aléas et variables climatiques	<b>8</b>	Traitements en communs	7,5
Dimensions socio économie littorale	<b>7,9</b>		
Etudes, travaux et budgets	7,3		
Moyens et ressources des collectivités	7,1		
<b>PARTICIPATION A L'ANIMATION D'UNE COMMUNAUTE DE PRATIQUE</b>			
<b>Communication</b>		<b>Mise en réseau, accompagnement et aide au pilotage</b>	
Réalisation et diffusion de synthèses	<b>8,4</b>	Mise en réseau, partage d'expérience	<b>8,5</b>
Accès facilité aux études	<b>8</b>	Veille scientifique, fiches techniques, guides référentiels, appui aux collectivités	<b>7,9</b>
Gestion d'un site internet dédié	7,2	Animation d'ateliers de travail	7,5
Analyses comparatives et typologies	6,9	Appui à l'élaboration de cahiers des charges et au suivi d'études locales	7,4

Source : Enquête en ligne janvier 2021 (Note n°1)

Une proposition de cadre de structuration de l'information nécessaire au suivi de la recomposition spatiale en fonction des composantes de la vulnérabilité a été construite. Elle comprend 7 composantes (Tableau 10 et Figure 7).



Tableau 10: Détail des composantes.

Composantes	Thématiques
Configuration spatiale	Situation des plages, Type d'urbanisation, Profil d'occupation du sol.
Economie territoriale	Ressources des collectivités, Type d'activités, Flux migratoire.
Profils socio démographiques	Caractéristiques des résidents permanents et secondaires.
Gouvernance territoriale	Coopérations intercommunales et ressources politiques, Concertation.
Marge de manœuvre territoriale	Aménagements passés, Gestion et suivi foncier, Effets conjoints d'une approche intégrée.
Capacité de pilotage et d'anticipation	Capacité d'ingénierie, Dispositifs d'alerte, Perception des habitants et actions de sensibilisation.
Suivi dynamique de l'exposition	Exposition des enjeux en fonction des périodes et prévisions des risques, Importance et coûts des dommages.

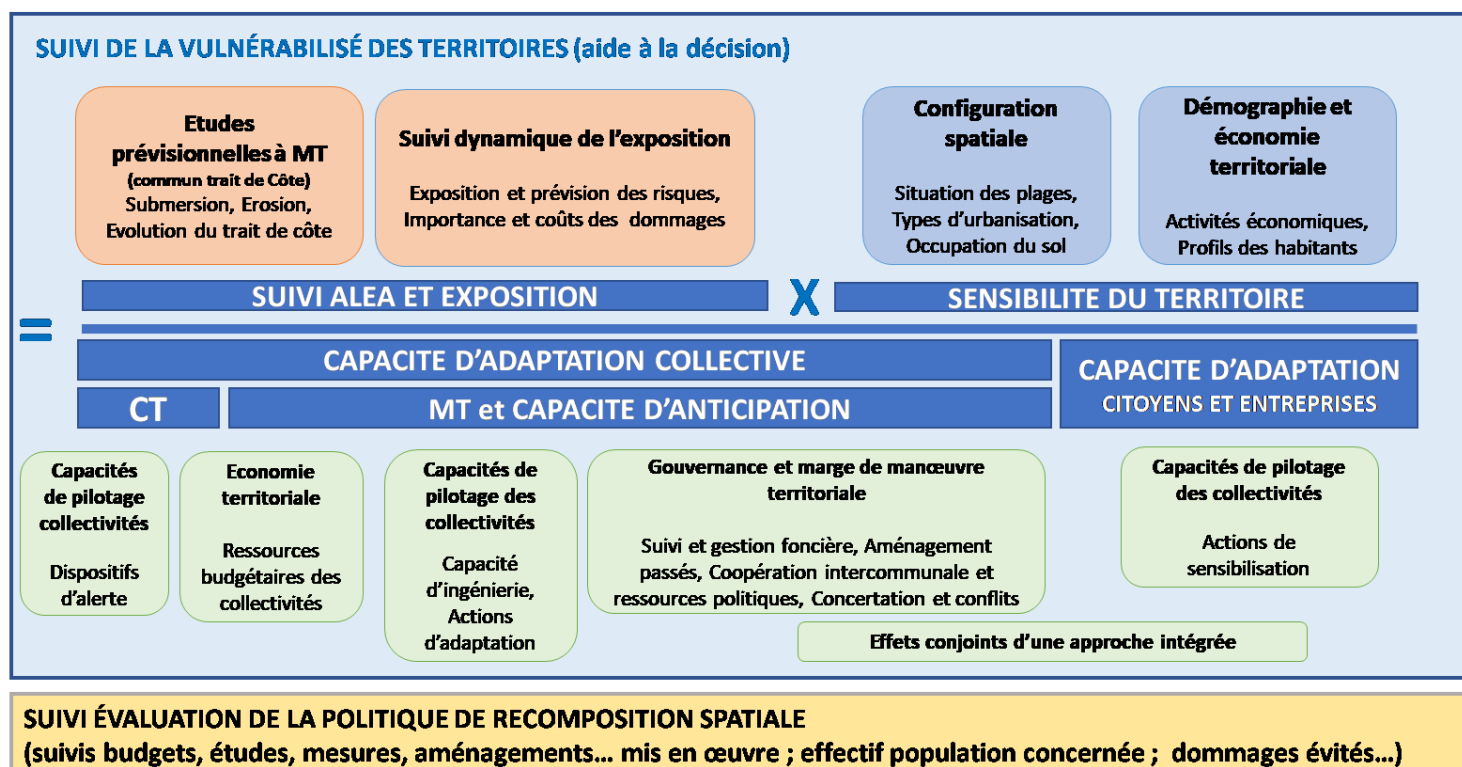


Figure 7: Structuration des composantes pour rendre compte de la vulnérabilité.

L'enquête en ligne réalisée à l'issue de l'atelier spécifique à cette problématique (Atelier indicateurs, Note N°4) auprès des gestionnaires locaux de l'information a fait ressortir un important besoin de pédagogie quant à l'élargissement des thèmes à prendre en compte. **Nous ne reprendrons pas ici les résultats détaillés des 89 variables proposées qui sont disponibles dans la note N°4 (cf. annexe 8).** L'analyse des résultats permet d'identifier 40 variables (dont 23 pour un suivi régulier et 17 pour un suivi périodique) plus souvent jugées importantes (score supérieur à 7,5 sur une échelle de 0 à 10).



Tableau 11: Récapitulatif des variables jugées les plus importantes.

Suivi régulier		Suivi périodique	
Variable	Score	Variable	Score
<b>Variables de configurations spatiales</b>			
Hectares de plages naturelles et urbaines, linéaire de falaises	8,6	% résidence secondaires/principales	8,3
Capacité d'accueil touristique (en lits)	8,1	Nombre cabanisation (types...)	7,8
Fréquentation touristique (nuitées)	8	Hectares de terres agricoles (SAU par types de cultures)	8,2
Nombre de permis de construire et de travaux/an	8,4	Hectares de plan d'eau et zones humides	8,3
Nombre de nouveaux logements (par type) /an	8,3	Hectares espaces naturels, espaces naturels sensibles	8,1
Taux de croissance de la population	8,4		
Surfaces urbanisées et dents creuses	<b>8,9</b>		
Zones encore constructibles dans le PLU	<b>9</b>		
Zone appartenant au conservatoire du littoral	7,7		
<b>Profil socio-démographique de la population</b>			
Nombre de résidents principaux et secondaires	8,2		
<b>Marge de manœuvre territoriale</b>			
Prix moyen m <sup>2</sup> (par types et par ilots)	8,3	% friches (industrielle, agricoles, urbaines)	8,2
Réserve foncière disponible (taille et zone)	<b>8,6</b>	Suivi dommages et coûts tempêtes (publics et privés)	<b>8,5</b>
Coûts rechargements récurrents + consolidation falaises	8,1	Types d'équipements publics sur des zones exposées	8
Aménagements réalisés par date et coût d'entretien	8,2	% de terrains à dé imperméabiliser	7,9
Ressources en eau (prélèvements consommation, réserves)	8,3		
<b>Gouvernance territoriale</b>			
Type de dispositifs (date de révision)	7,8		
<b>Capacité de pilotage et d'anticipation</b>			
Aménagements réalisés (repères submersion, panneaux...)	7,8	Nombre et type de projets de recherche sur le territoire	7,7
Nombre de contrats d'adaptation des logements	7,6	Nombre, type projets innovants (lauréat appel d'offres)	7,6
Opérations de relocalisation	<b>8,8</b>	Enquêtes socioéconomiques auprès des habitants	7,7
Acquisitions de réserves foncières	<b>8,9</b>		
<b>Suivi dynamique de l'exposition et des dommages</b>			
Biens exposés (à l'horizon de 30 ans et > 30 ans)	<b>8,7</b>	Prévisions du trait de côte à 2060, 2080, 2100	<b>9,1</b>
Nombre de ménages sinistrés	8,4	Biens exposés à 2060, 2080, 2100	<b>9</b>
Suivi déclarations catastrophe naturelle	8,3	Hectares concernés par la salinisation des terres	<b>8,5</b>
Montants des dommages déclarés (total et moyenne) et % des indemnités reçues	8,2	Aquifères menacés par la salinisation	<b>8,6</b>

Soulignons que la part des indicateurs souvent sélectionnés par rapport au total des indicateurs proposés dans chaque rubrique est contrastée selon les composantes. Dans certains cas (occupation du sol, gestion des aménagements passés et importance et coût des dommages) tous les indicateurs proposés ont été sélectionnés. Inversement pour certaines composantes relevant des capacités d'adaptation et des facteurs socio-économiques, les indicateurs proposés ont peu ou pas du tout été sélectionnés. Il s'agit des aspects relatifs à la coopération intercommunale et aux ressources politiques des collectivités, de la situation et fréquentation des plages, des profils socio démographiques et économiques des communes, des ressources des collectivités, des dispositifs de concertation...



**Outre la gestion de l'information, la mise en place d'observatoires ou de plateformes régionales et locales implique des fonctions de communication et de mise en réseau, d'accompagnement et d'aide au pilotage.** Ces fonctions ont été fortement sélectionnées lors de l'enquête en ligne (Tableau 9). Le besoin d'animation d'une communauté de pratiques, en lien aussi avec les actions de sensibilisation et de formation a également été exprimé lors de l'ensemble des ateliers participatifs. Cette animation peut être intégrée ou non au sein de la structure chargée de la gestion « technique » de l'information mais dans tous les cas, ces fonctions doivent être largement coordonnées. Rappelons que la création d'un observatoire/plateforme régional pour la Région Occitanie constituera un élément important de la mise en œuvre des politiques d'adaptation aux risques côtiers en tant que structure médiatrice et animatrice d'une communauté de pratique. L'accent est notamment mis sur la capacité d'une communauté de pratique à accompagner des opérations pilotes, à construire un vocabulaire commun, à faciliter la mutualisation des données et protocoles, à standardiser les approches et à organiser les relations avec la communauté des experts régionaux.

### 3.1.2. Élément de réflexion sur le financement

Il ressort de ces éléments qu'il est nécessaire de prévoir un budget pour :

- Des postes de gestionnaire de l'information à l'échelle régionale (et locale dans le cadre des stratégies) ;
- Des enquêtes régulières et des suivis de certaines variables stratégiques dont le suivi des stocks de sédiments dont les protocoles, voire les études, doivent être pensés à l'échelle régionale mais aussi des enquêtes régulières par exemple tous les cinq ans notamment sur la fréquentation des plages, les perceptions des populations et touristes qui doivent être réalisées avec un plan de sondage et un questionnaire qui soient communs à l'échelle régionale ;
- Un poste pour l'animation de la communauté de pratique à l'échelle régionale.

Les discussions lors des ateliers sur la gouvernance de janvier 2022 ont appuyé ces besoins (cf. section 4).

## 3.2 - Les actions de sensibilisation

### 3.2.1. Rappels des résultats

Concernant les actions de sensibilisation, **toutes les échelles ont été jugées pertinentes** en soulignant le besoin d'articuler les actions entre les échelles de façon à harmoniser certaines actions pour bénéficier d'économies d'échelle mais aussi pour faciliter l'appropriation des messages par les touristes et habitants qui fréquentent plusieurs zones. L'accent a aussi été mis sur la nécessité :

- D'explorer des modalités de communication/sensibilisation **innovantes** qui pourraient être expérimentées et prototypées préalablement à l'échelle régionale ;
- De mettre en place des **dispositifs pérennes dans le temps**, notamment à l'échelle régionale, pour tenir compte à la fois de la spécificité du processus de changement de représentations des habitants et des élus et parties prenantes mais aussi du fait de l'accueil important de nouveaux habitants dans les zones littorales et rétro littorales.





Il convient de souligner ici la pertinence de s'appuyer pour les actions relevant de la sensibilisation sur les outils innovants proposés dans le cadre du **Lab' Littoral de la région**. En effet parallèlement à l'étude menée auprès des collectivités, une action animée par le Lab' a permis d'identifier auprès des habitants et des opérateurs économiques de nouvelles approches pour répondre aux enjeux littoraux qui contribueront fortement à stimuler les actions de sensibilisation, particulièrement stratégiques concernant l'acceptabilité et la faisabilité de la recomposition spatiale auprès des citoyens et parties prenantes.

Outre la création d'une culture du risque et de l'adaptation les thèmes plus spécifiques sur lesquels il existe un besoin fort de coordination des actions de sensibilisation à l'échelle régionale sont les suivants :

- Nettoyage raisonné des plages de façon à lutter contre l'érosion. Il convient d'avoir une démarche régionale pour éviter une « concurrence » entre les plages. Il convient de prévoir des ateliers de partage d'expérience entre élus, des actions de sensibilisation des usagers et des opérateurs touristiques et une étude de l'impact comparatif des types de nettoyage (cf. § 5.3 études) ; Création d'une charte gestion des plages ;
- Mise en place d'un groupe d'élus et de parties prenantes engagés qui soient référents et ambassadeurs de la recomposition spatiale (pouvant être les personnes impliquées dans le Lab' Littoral ou plus largement dans le Parlement de la Mer) ;
- Création d'une bibliothèque de retour d'expériences et d'études.

### 3.2.2. Elément de réflexion sur le financement

Il conviendra de préciser plusieurs éléments :

- **Un budget récurrent** pour des actions de sensibilisation à l'échelle régionale et pour un appui aux actions locales de sensibilisation. Compte tenu de la nécessité d'innover dans ce domaine, en lien avec le Lab' régional et la 27<sup>e</sup> région, ainsi que des laboratoires de recherche spécialisé, il conviendra de financer des actions visant à expérimenter des outils innovants pour faciliter leur appropriation dans le cadre des stratégies locales. On peut citer par exemples des outils de réalité virtuelle des submersions adaptés au contexte méditerranéen pour lesquels le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion dispose d'acquis.
- **Des budgets ponctuels** pour le type d'actions prioritaires identifiées ci-dessus, portées par la plateforme d'animation de la Région, le Lab' ou en ayant recours à des sous-traitants.

## 3.3 - La réalisation d'études

### 3.3.1. Rappels des résultats

C'est dans le domaine des études que le besoin de mutualisation et de standardisation a été le plus évoqué souvent en lien avec la mise en place d'un dispositif (observatoire/plateforme) de gestion de l'information et/ou en appui aux opérations de sensibilisation. Les thèmes sur lesquels le besoin d'études à l'échelle régionale a été le plus évoqué sont présentés dans le tableau suivant.





Tableau 12: Type d'études préconisées à l'échelle régionale.

Etudes préalables de faisabilité	Etudes méthodologiques visant la mutualisation et l'harmonisation des protocoles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact comparatif des types de nettoyage</li> <li>• Faisabilité de la création d'un label régional « Ville résiliente »</li> <li>• Potentialités et efficacité des solutions fondées sur la nature et de zones d'expansion des submersion (//zone d'expansion des crues)</li> <li>• Mise en œuvre d'opérations de dé imperméabilisation</li> <li>• Mise en œuvre d'opérations de désartificialisation</li> <li>• Faisabilité de généralisation d'habitats flottants</li> <li>• Conception de nouvelles formes urbaines</li> <li>• Faisabilité de la généralisation d'une trame bleue marine</li> <li>• Faisabilité de la mitigation pour l'adaptation des logements des zones moins exposées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modélisation prospective du trait de côte et de l'aléas à plusieurs horizons de temps</li> <li>• Modélisation du marché immobilier en zone littorale et rétro-littorale</li> <li>• Modélisation des risques de salinisation des terres agricoles et des aquifères</li> <li>• Conditions d'adaptation à la montée du niveau de la mer pour les ports et les activités de pêche et de conchyliculture</li> <li>• Conditions d'adaptation à la montée du niveau de la mer pour les campings et le tourisme en général</li> </ul>



Soulignons ici le besoin de coordination avec la feuille de route de la stratégie régionale d'innovation dans le domaine de l'économie du littoral ou de la mer, concernant la piste prioritaire de spécialisation relative au génie écologique et côtier (PPS4) en particulier le thématique 4.1 sur le développement de solutions de lutte contre l'érosion et la submersion marine. Les actions prévues dans cette thématique concernent la mise à disposition de plateformes et terrains d'innovation (action 411), le développement d'aménagements éco conçus (action 412) et l'élaboration de modèles de simulation à moyen et long terme, de traitements de données et d'aide à la décision pour les collectivités (action 413). Plus ponctuellement d'autres actions relatives au thème prioritaires 4.3 sur la ré-habitation des milieux peuvent contribuer à des études sur la conception de méthodes douces de gestion de l'érosion.

### 3.3.2. Elément de réflexion sur le financement

En relations avec les membres de la communauté de pratiques et avec le réseau d'expert, une hiérarchisation des études citées pourra être effectuée de façon à étaler les financements dans le temps en distinguant les études de faisabilité spécifiques et celles visant à mutualiser et harmoniser des protocoles méthodologiques. En fonction du nombre d'études programmées, outre les budgets nécessaires pour la réalisation de ces études, il conviendra de prévoir des budgets de stages et un poste complémentaire pour la cellule d'animation qui devra établir les cahiers des charges des études, coordonner et suivre les études de faisabilité et animer des groupes de travail pour les actions de mutualisation et d'harmonisation/standardisation au niveau méthodologique (cf. 5.4.) et veiller au partage des résultats.



### 3.4 - Les actions préalables et à mutualiser

#### 3.4.1. Rappels des résultats

Il s'agit ici d'identifier les principaux thèmes pour lesquels des besoins de mutualisation ou de réflexions globale ont été identifiés lors des ateliers participatifs. Quelques thèmes ont été plus spécifiquement évoqués en soulignant le besoin de généralisation des groupements de commandes ou autres formes de mutualisation à expérimenter. On peut distinguer des opérations selon trois types : les travaux, le suivi et la coordination.

Tableau 13: Type d'actions à mutualiser à l'échelle régionale.

Mutualisation de travaux
<ul style="list-style-type: none"><li>• Rechargements, entretien des stocks de sédiments et des espaces dunaires en suivant l'exemple de mutualisation en cours sur la zone Ouest-Hérault ;</li><li>• Entretien et réparation des ouvrages de génie écologique et méthodes fondées sur la nature.</li></ul>
Harmonisation et mutualisation de suivi
<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place de repères de crue ou de concrétisation du niveau de la mer à long terme ;</li><li>• Suivi des réserves foncières et des transactions immobilières dans les communes littorales et rétro-littorales (nombre et valeur) ;</li><li>• Mise en place d'un cadre de suivi des coûts d'entretien des aménagements existants.</li></ul>
Réflexions communes
<ul style="list-style-type: none"><li>• Définition des plans communaux de sauvegarde et élaboration des DICRIM (élaboration de documents types) ;</li><li>• Groupe de travail sur l'évolution des pratiques fiscales et réglementations (baux, fiscalité décuplée par rapport à l'urbanisation...) ;</li><li>• Définition d'un cadre de référence pour les stratégies foncières ;</li><li>• Accompagnement et appui aux opérations pilotes de relocalisation.</li></ul>

#### 3.4.2. Élément de réflexion sur le financement

Outre des besoins de financement de ces actions, le besoin de mise en place d'un guichet unique PL21 et d'appui au montage de projet ont été évoqués pour simplifier les procédures. Cette simplification pourrait aussi résulter d'un comité de co-financeurs pour harmoniser les règlements d'intervention.

### 3.5 - Les besoins de formation et d'appui

#### 3.5.1. Rappels des résultats

Dans la perspective de construire la communauté de pratique, il est nécessaire de prévoir un renforcement des compétences et des formations/informations auprès de différents types d'acteurs. A ainsi été évoqué un besoin de formations spécifiques et régulières pour :

- Les géomaticiens gestionnaires de données et les animateurs de SCOT ;
- Les gestionnaires impliqués dans l'aménagement du territoire à différentes échelles (régionale, départementale et EPCI) ;
- Les élus en collaboration avec le centre de formation des élus du département de l'Hérault ;



- Les acteurs de la sensibilisation environnementale à l'échelle régionale (CPIE, Groupe littoral de GRAINE, etc.) et d'associations volontaires.

Ces formations devront porter sur les aspects techniques des processus d'érosion et de submersion mais aussi sur le dispositif institutionnel national et les retours d'expérience, la gestion administrative et financière de ce type de dossier, mais aussi la pratique de l'évaluation...

La question du portage et de l'organisation de ces formations doit être étudiée. Elle peut relever de l'observatoire/plateforme à condition que les moyens soient compatibles (ETP) et devra se faire en collaboration avec le CNFTP et l'ANEL.

### 3.5.2. Élément de réflexion sur le financement

Il s'agit de :

- Développer des **collaborations** avec le CNFTP, les services de formation continue des Universités ;
- De prévoir **des budgets récurrents** (compte tenu du besoin de pérennisation de ces formations) pour la réalisation de sessions de formation ciblées en fonction des thèmes et des publics.

La hiérarchisation et la programmation de ces formations pourra être discutée avec le conseil scientifique et les animateurs de la communauté de pratique en tenant compte des interactions à prévoir entre les actions de sensibilisation et de formation, dont les frontières peuvent être floues.



## 4. SCENARIOS ET RECOMMANDATIONS POUR L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA RECOMPOSITION SPATIALE

Deux ateliers régionaux ont été programmés le 26 janvier 2022 (9h-12h) à Montpellier pour les participants du Gard et de l'Hérault et le 27 janvier 2022 (14h-17h) à Gruissan pour les participants de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Il s'est agi de restituer de façon très synthétique les principaux résultats des travaux précédents et surtout de discuter des trois scénarios contrastés d'organisation de la gouvernance. **Il ne s'agissait en aucun cas de leur faire choisir un scénario** parmi les trois proposés, ni de s'entendre sur un quatrième scénario, **mais bien de recueillir leurs critiques sur les différentes voies proposées**. L'objet était de **discuter de futurs possibles pour la gouvernance des risques littoraux et de la recomposition spatiale**. La discussion collective des scénarios visait à appréhender des futurs possibles pour que chacun ajuste sa stratégie de gouvernance.

En pratique, après une présentation introductive, les participants ont été divisés en trois groupes de travail. Les groupes ont fonctionné sous formes de *world café* dans trois salles distinctes pour faciliter les échanges. Dans chaque groupe, les trois scénarios ont été successivement discutés avec un animateur-rapporteur dédié à chaque scénario. Les participants (une quinzaine par ateliers) étaient invités à donner leur avis sur chaque scénario proposé (avantages, inconvénients, rajouts, options, nuances...) à la fois oralement et en remplissant le livret du participant. Les échanges ont porté sur chacun des 3 scénarios proposés mais aussi sur des scénarios hybrides. **Les synthèses produites ci-après (§ 4.2.)** rendent compte des **points de vue exprimés en salle et dans les 51 livrets collectés**<sup>11</sup>. Les points de consensus ou de dissensus sont relevés. Les citations rapportées sont issues des livrets et des prises de notes des animateurs.

### 4.1 - Présentation des trois scénarios proposés

#### 4.1.1. Logique de construction et de positionnement des scénarios

Ces scénarios sont **volontairement contrastés de façon à faire discuter des avantages et inconvénients de différentes options possibles** dans l'organisation et les rôles de différentes instances. Il s'agit, d'explorer un ensemble de futurs possibles et d'options organisationnelle pour mettre en œuvre la recomposition spatiale, et articuler les actions menées à l'échelle régionale, et aux autres échelles infrarégionales dont celles des six stratégies locales.

Les scénarios ont été construits en prenant en compte les propositions concernant la gouvernance faites lors des échanges intervenus dans les ateliers du printemps 2021. Ils devront être mis en œuvre progressivement et préfigurent donc des propositions impliquant de se projeter à moyen terme (15 ans) à l'issue d'une phase de montée en croisière des stratégies.

Tous ces scénarios ont en commun de proposer la co-construction et l'animation active d'une communauté de pratique, ce qui répond à une demande des participants de partage d'expériences et d'harmonisation des méthodes. Différentes options sont cependant possibles selon que cette communauté, impliquant nécessairement élus et techniciens gestionnaires au sens large, soit plus ou

---

<sup>11</sup> 31 livrets ont été recueillis lors de l'atelier Gard Hérault le 26/01 et 20 livrets lors de l'atelier Aude Pyrénées-Orientales le 27/01.



moins élargie au réseau régional des experts et aux principales parties prenantes concernées ou implique plus ou moins fortement les usagers et leurs représentants.

Les sections suivantes décrivent les 3 scénarios ; des tableaux de présentations détaillés se trouvent en annexes.

#### **4.1.2. Scénario de gouvernance coordonnée à l'échelle régionale (scénario 1)**

Ce modèle de gouvernance repose sur une structuration et coordination forte à l'échelle régionale. Elle s'inspire en partie de l'organisation observée en région Nouvelle-Aquitaine<sup>12</sup> mais sans la formalisation d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public). Les arbitrages décisionnels (partagés entre les collectivités en lien avec une cotisation financière dans le cas de l'Aquitaine) sont représentés ici par l'équipe du PL21 et le Comité de pilotage qui rassemble les élus des territoires. Le conseil d'orientation et le réseau d'experts scientifique permettent de diversifier les avis et l'information mobilisée. L'animation du dispositif et la gestion de l'information sont réalisées par des structures d'appui dotées de moyens humains (incluant des sous-traitances) avec une implication forte dans la communauté de pratique régionale.

---

<sup>12</sup> <https://www.giplittoral.fr/>



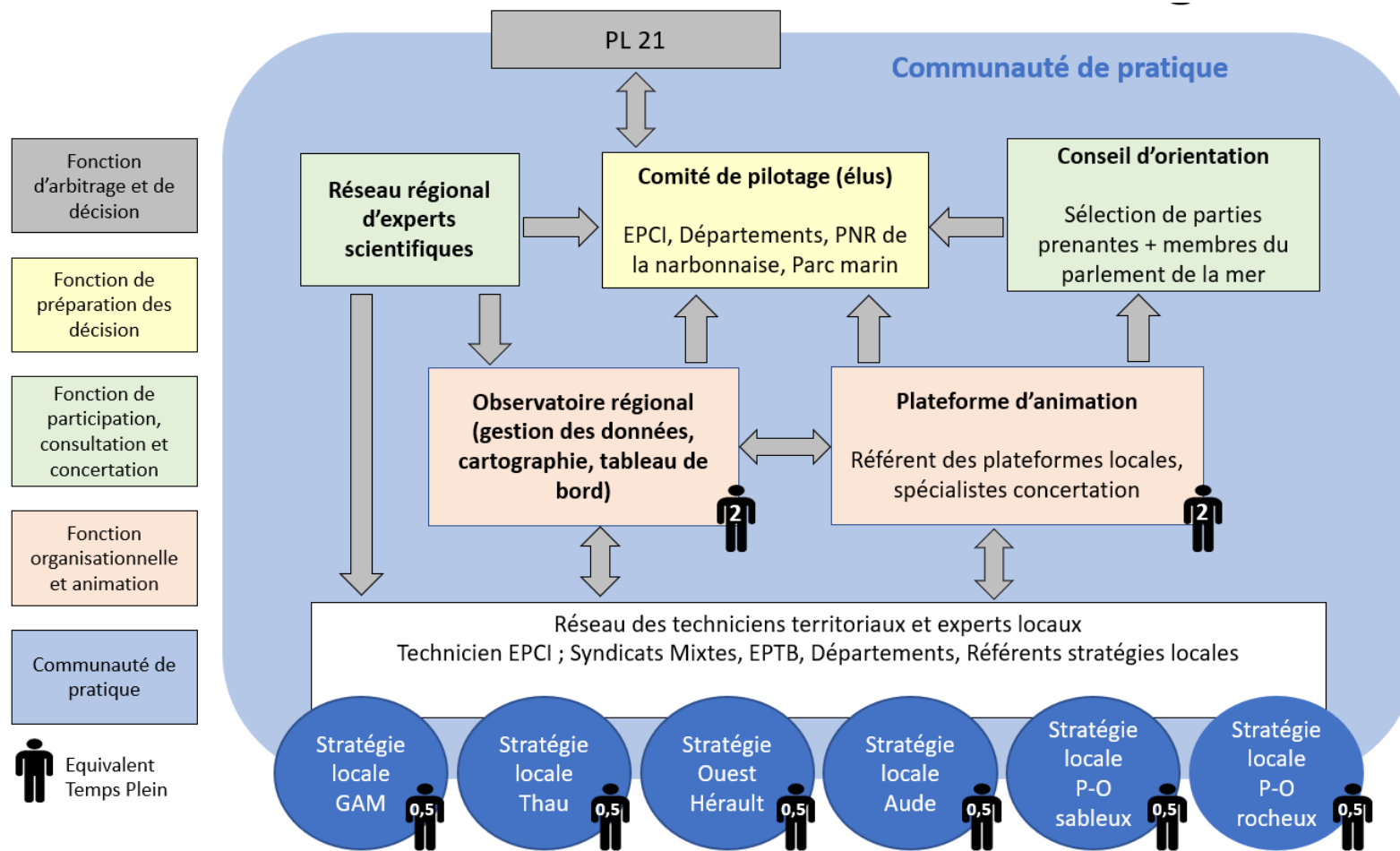


Figure 8: Présentation synthétique du scénario de gouvernance coordonnée à l'échelle régionale.



#### 4.1.3. Scénario Agora de la recomposition spatiale (scénario 2)

Ce modèle n'est pas directement ressorti des discussions. Il prend acte cependant des contributions récurrentes sur la nécessaire association/mobilisation de la population ainsi que des nombreuses initiatives de la Région Occitanie en faveur de la démocratie participative. Il propose de passer d'une forme de gouvernance fortement centrée sur les acteurs public, relativement *top-down* à une gouvernance mettant au centre l'expression citoyenne en développant des dispositifs de participation, incluant des citoyens « ordinaires ». Il vise à démocratiser la science (en particulier les sciences du climat et du littoral), de façon à véritablement créer de l'adhésion collective et renforcer la confiance de la population dans les choix publics. De manière liée ce scénario valorise, voire stimule un espace public d'échanges et d'interpellation vivant et dynamique.

**L'Agora de la recomposition spatiale** est créée et joue un rôle central dans la gouvernance de la recomposition spatiale : elle fait des propositions ; elle émet un avis sur tous les projets devant être financés dans le cadre du PL21 ; elle relaie les initiatives/interpellations citoyennes. De plus, les projets les plus importants sont soumis à des **référendums locaux**.



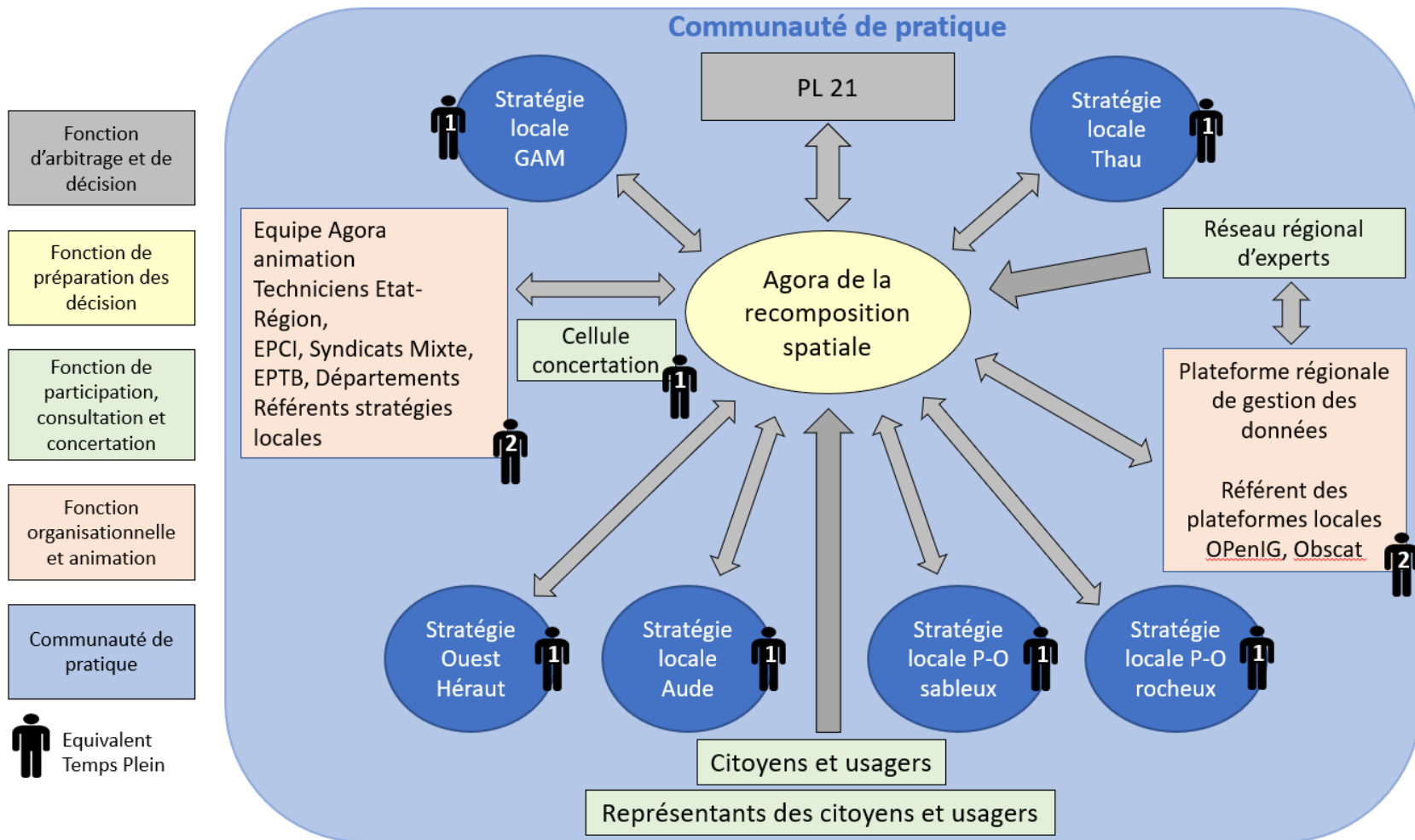


Figure 9: Présentation synthétique du scénario agora de la recomposition spatiale.



#### 4.1.4. Scénario gouvernance décentralisée autour de bassin littoraux (scénario 3)

Ce scénario se base sur le besoin exprimé lors des ateliers de création ou de renforcements de structures décentralisées dédiées à la gestion des enjeux littoraux et à des échelles cohérentes vis à vis des enjeux littoraux. A l’image des EPTB (Etablissements Publics Territoriaux de Bassin) définis selon un périmètre d’action hydrographiques, ce scénario propose la création **d’EPTBL** (Etablissements Publics Territoriaux de Bassin Littoraux). Leur **périmètre** serait défini en **cohérence avec les enjeux littoraux** au-delà des limites administratives existantes c’est-à-dire en considérant la dimension hydro-sédimentaire d’une part (une ou plusieurs unités sédimentaires) mais également les solidarités littoral-rétro-littoral, à l’image des solidarités amont aval sur un bassin versant.

En pratique, cela correspond aux **6 zones d’ateliers définis pour l’étude** et sachant que des structures porteuses existent déjà pour certaines zones ou à des échelles pertinente vis à vis des enjeux littoraux (cf. 2.4).



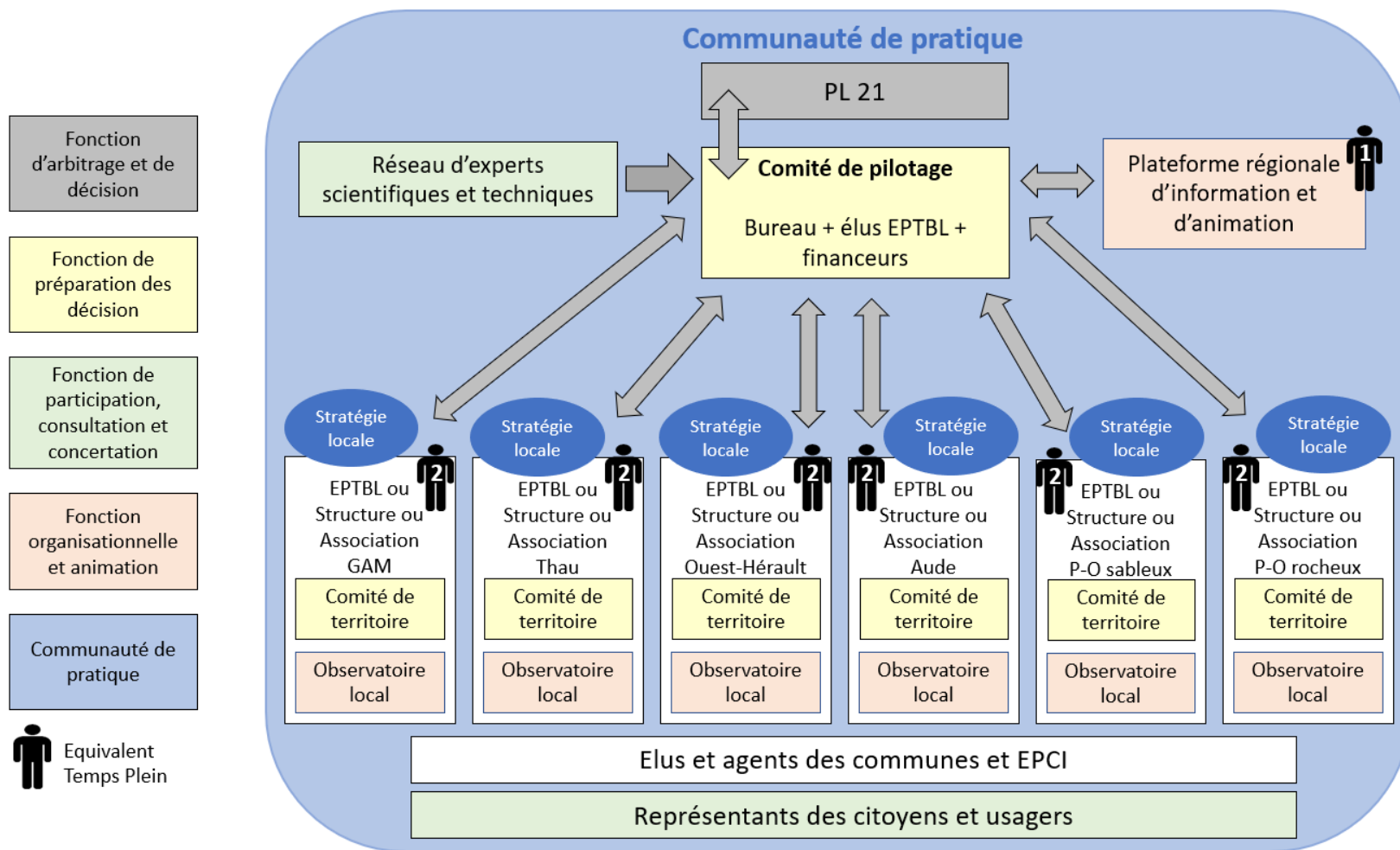


Figure 10: Présentation synthétique du scénario de gouvernance décentralisée autour de bassins littoraux.

## 4.2.- Retours sur le scénario 1 : Gouvernance coordonnée à l'échelle régionale

### 4.2.1. L'intérêt d'une vision globale Etat-Région et d'une harmonisation des pratiques

« Le scénario 1 est intéressant dans le sens où il montre une gouvernance Etat/Région sur 2 jambes. »

« Atouts (du scénario) : un cadre de cohérence fort pour une approche harmonisée de la recomposition spatiale. »

Le scénario proposé répond à un besoin exprimé de « **vision globale** » et de stratégie à l'échelle régionale portée par l'Etat et la Région. En effet, les grandes orientations et le cadre financier sont vus comme restant en majorité du ressort de l'Etat et de la Région. A ce titre, une **décision commune des financeurs** est importante en faveur d'une **cohérence régionale**. Il a été souligné à plusieurs reprises l'importance que des grandes lignes stratégiques, le financement et la définition de méthodes de travail se fassent à l'échelle de la région.

Il a été souligné dans un groupe que ce scénario répond aux enjeux de **mise en œuvre de la loi Climat et Résilience** et de sa traduction à l'échelle de la Région. La Région est un niveau intermédiaire important entre le local et le national et au-delà vers le niveau européen pour les projets et les financements. Le besoin de l'échelle régionale est reconnu par rapport à la force de discussion avec l'Etat. Il est en outre fait remarquer que ce scénario correspond à **l'architecture des compétences planification et aménagement**, qui sont au cœur de la recomposition spatiale. Il correspond à la hiérarchie entre le SRADDET, les SCOT, PLUi/PLU et les opérations d'aménagement.

Ce scénario peut proposer un **cadre de cohérence fort** avec cependant **deux objectifs différents exprimés** selon les participants : celui d'une **harmonisation** des pratiques de recomposition spatiale ou celui d'une **homogénéisation** des pratiques. L'objectif homogénéisation n'est pas partagé. Plusieurs participants ont souligné l'importance de s'ajuster aux spécificités locales, échelle principale de l'opérationnalisation de la recomposition spatiale. A ce titre des craintes ont été exprimées vis-à-vis du scénario, de manière encore plus marquée dans l'Aude et les PO (atelier de Gruissan)

### 4.2.2. Le sentiment d'une stratégie régionale qui s'impose au local

« Ce scénario est trop technocrate, la place des experts est trop importante, l'échelle régionale est trop importante, tout cela est trop centralisé. »

« La structure est trop pyramidale »

« L'ancrage local doit être plus fort. »

« Le scénario 1 correspond au système de réflexion « en tuyau d'orgue » actuel : un objet une structure un outil. »

Ce scénario est vu comme donnant un **poids trop fort au niveau régional** au détriment des structures et des stratégies locales. Il porte **une approche d'imposition plutôt que d'accompagnement**. Une crainte fortement exprimée est d'être dépossédé au niveau local au profit d'un fonctionnement pyramidal/hierarchique. Plusieurs participants ont exprimé que ce scénario était **trop éloigné du terrain, avec le risque d'une approche trop « techno » et trop globale** c'est-à-dire sans prendre suffisamment en compte les spécificités locales. Il ne suit pas la logique de l'unité sédimentaire en termes opérationnels.

### 4.2.3. Un risque de non opérationnalisation de la stratégie régionale

« La stratégie régionale va écraser la stratégie locale, il n'y a pas d'accompagnement du local. »



« (Il y a un) risque que la stratégie régionale ne se concrétise pas. »

Le caractère opérationnel du scénario a été discuté. Un risque identifié est que la stratégie régionale ne soit pas applicable ou appliquée en local. Les stratégies locales risquent alors de se trouver **en réaction ou en exécution** par rapport à l'Etat et à la Région c'est-à-dire avec une **moindre implication**. Pour un participant, par exemple, ce scénario peut fonctionner sous réserve d'un cadre régional très souple (notamment les financements), ce qui contredit selon lui l'objectif de départ. Sa remarque rejoint un risque identifié de « **saupoudrage financier** » dans le cas où la vision globale serait trop éloignée des stratégies locales ou que les financements ne tiendraient pas suffisamment en compte l'hétérogénéité du local. Pour un participant, le scénario 1 ne peut fonctionner que si les stratégies locales sont déjà bien en place, assises sur des spécificités locales bien appréhendées et construites sur un socle de connaissances. Le scénario lui paraît à ce titre inadapté à l'existant car s'il est réaliste, il ne peut être fonctionnel aujourd'hui. Il pourrait devenir un scénario ultérieur.

L'importance du **dialogue entre financeurs et décideurs** (locaux et régionaux) a été soulignée. Pour cela, le PL21 doit faire partie du comité de pilotage. Dans plusieurs groupes, il a été proposé de fusionner le PL21 et le comité de pilotage. En effet, le schéma actuel proposé peut conduire à des situations de **blocage de la décision** ou de mauvaise **coordination des moyens**.

Une attention devrait être portée à la **composition du comité de pilotage**, quant à :

- La représentation des EPCI, étant donné que tous n'ont pas le même poids. Tous doivent être bien représentés au sein du comité de pilotage ;
- La représentation des communes, en l'état absentes du scénario, alors qu'elles sont mises en avant dans la loi climat et Résilience et que ce sont les premiers opérateurs ;
- La représentation des gemapiens, absents également ;
- L'intégration des DDTM, des Conseils Départementaux, de l'OFB, etc.

Dans ce scénario, il n'y a pas d'animation transversale directe entre les stratégies locales ni d'interaction, mais uniquement via le comité de pilotage. Il **manque des échanges transversaux entre territoires voisins**. En outre, le scénario ne précise pas qui porte les stratégies locales et le rôle des élus locaux n'est pas suffisamment visible et lisible, alors que des précautions doivent être prises vis-à-vis des concurrences de compétences et des clivages politiques.

#### **4.2.4. Limiter le nombre d'instances au niveau régional mais renforcer l'observatoire et le rôle d'animation pour une harmonisation**

« La plateforme d'animation est trop loin du terrain et il n'y a pas assez d'ETP. »

« Le point positif est le fait qu'avec l'observatoire au niveau régional, les données sont harmonisées. »

Plusieurs personnes ont fait remarquer qu'il y avait trop d'instances au niveau régional dans ce scénario. Le réseau d'experts scientifiques a été considéré comme une excellente idée, cependant en l'associant au réseau d'experts techniques. Il a également été proposé dans plusieurs groupes de **fusionner** le conseil d'orientation et le réseau d'experts scientifiques d'une part et d'autre part de fusionner l'observatoire régional et la plateforme d'animation. Un **flou** réside dans le rôle et la composition du conseil d'orientation.



Il a été demandé explicitement dans un groupe de ne pas créer des systèmes parallèles d'instance de décision mais de **s'intégrer dans l'existant**. Cependant, aucun acteur existant n'a été identifié comme pouvant jouer le rôle d'un équivalent de GIP en Occitanie. L'implication du **Parlement de la Mer** a été discutée. Il s'écarte d'un GIP du fait de sa dimension politique plutôt qu'opérationnelle. Il a été suggéré de le mobiliser dans l'animation du réseau d'experts.

L'importance d'**avoir une animation régionale solide** a été fortement soulignée pour permettre des échanges de pratiques, de méthodes et de données. De même, l'observatoire régional est attendu pour une **harmonisation des indicateurs, des partages de méthodes et une économie de moyens**. Cependant, les spécificités du local ont à nouveau été rappelées de même que le risque de déconnexion du local. **Des questions ont été soulevées sur le rôle et l'intérêt des observatoires locaux** sans consensus sur les réponses et donc sur la répartition des missions et les ETP correspondants. Une attention doit être portée à la circulation de l'information, à la connexion au local et à l'animation au niveau local. Une crainte a également été exprimée vis-à-vis d'un effet filtre de la plateforme et de l'observatoire régionaux vis-à-vis des remontées d'informations au PL21 ou la crainte que les territoires les mieux/ou déjà structurés trouvent davantage d'écho auprès du PL21. Le lien entre le réseau d'experts régionaux et les experts locaux (dans les deux sens) représenté sur le schéma a été souligné comme positif.

#### **4.2.5. Un scénario réaliste et peu couteux mais des moyens insuffisants**

*« La gouvernance qui se rapproche le plus de la situation actuelle ! »*

*« Scénario le plus discret. »*

*« Il me semble que ce scénario est facile à mettre en œuvre et donc peut-être opérationnel rapidement. »*

*« Le scénario 1 est illusion sauf à ce que les élus acceptent un vrai GIP... et s'en donnent les moyens techniques et financiers »*

*« 0,5 ETP à l'échelon local, ce n'est pas suffisant dans tous les cas ! »*

Plusieurs participants ont fait remarquer que ce scénario serait « facile » et rapide à mettre en place puisqu'il ressemble à ce qui existe déjà. Il a été considéré comme réaliste et le moins couteux. Il **n'oblige pas à créer des structures mais s'appuie sur l'existant**. Plusieurs participants étaient aussi en demande d'explications sur la décision de ne pas créer un GIP type GIP littoral Aquitain en Occitanie.

Quelques participants ont souligné que les moyens proposés étaient intéressants et pouvaient être suffisants. Mais pour une majorité **4 ETP au niveau régional est insuffisant** vis à vis des ambitions du scénario. Aucun ETP n'est prévu dans le scénario pour animer le réseau d'experts ou le comité de pilotage qui demanderaient 1 ETP chacun. Une personne fait remarquer que si on s'inspire du GIP Nouvelle Aquitaine, le nombre d'ETP à considérer est plus important<sup>13</sup>. Un besoin a en outre été exprimé d'avoir un technicien référent au PL21 pour aider les collectivités à obtenir des financements.

Le nombre **d'ETP par unité territoriale a été jugé largement insuffisant**. Mener une animation sur le sujet est unanimement considéré comme impossible avec 0,5 ETP. Dans plusieurs unités sédimentaires, actuellement il y a déjà au moins 1 ETP consacré au sujet, ce qui est présenté comme

---

<sup>13</sup> L'équipe du GIP est de 10 personnes, source <https://www.giplittoral.fr/equipe>  
<https://www.giplittoral.fr/equipe>, le 08/02/22 – Les thèmes traités par le GIP vont au-delà du sujet de la recomposition spatiale en traitant notamment la gestion touristique.



le minimum par plusieurs participants. Des chiffres ont été partagés sur la situation dans différentes structures et selon les compétences prises. L'ObsCat dispose d'1 ETP. Le SMMAR envisage 2,5 ETP sans observatoire et le GAM 1 ETP dédié dans son scénario d'entente. Dans ce scénario, le portage de l'observatoire par le PL21 permet de faire des économies d'ETP à l'échelle locale. Il y a besoin de financements pour les ETP dédiés aux stratégies locales. Enfin, il a été noté qu'il existe des moyens au niveau des EPCI qui n'apparaissent pas dans le schéma.

#### 4.2.6. Une implication citoyenne insuffisante

*« La stratégie locale et la population doivent être plus mises en avant. »*  
*« Il manque la participation citoyenne qui me semble indispensable dans le système de gouvernance. »*

**Le manque d'implication des habitants et des citoyens a été fortement pointé dans ce scénario. Leur implication est vue comme nécessaire *a minima* en termes d'information** et de sensibilisation pour « éclairer le public » et qu'il puisse s'approprier ces questions dans une perspective **d'acceptation** des décisions et **d'accompagnement du changement**.

Dans ce scénario, il a été proposé que les citoyens soient **représentés au conseil d'orientation**. La présence de citoyens au niveau régional permettrait d'avoir une vision plus globale. Plusieurs participants proposent d'intégrer le **Lab' Littoral de la Région** au comité d'orientation. Mais, il a également été remarqué que la plupart des citoyens ne connaissent pas le Lab' et que la participation a plus sa place à l'échelle locale (voir discussions scénario 2).

Les usagers ne sont par ailleurs pas représentés dans le schéma. Une proposition a été faite d'avoir des « **experts d'usages** » dans le réseau d'experts, pour permettre de représenter les usagers des sites. Il a également été proposé d'associer les chambres consulaires.

### 4.3.- Retours sur le scénario 2 : Agora de la recomposition spatiale

#### 4.3.1. Des consensus sur le besoin d'associer la population et sur celui de sensibiliser plus largement

*« Au niveau local l'enjeu est de construire l'acceptabilité. »*  
*« Mettre le citoyen au cœur du dispositif est PRIORITAIRE pour acculturer et donner le bon timing au volet opérationnel pour l'engagement tourné vers la compréhension, l'ECOUTE et la maïeutique !!! »*

Un consensus a été exprimé sur le besoin d'impliquer les citoyens pour différentes raisons : faire remonter des **idées nouvelles, d'autres points de vue**, mais aussi pour **l'appropriation et l'acceptation des décisions**. Il s'agit d'éviter les conflits et les blocages suite aux décisions difficiles. Les participants ont échangé sur leurs pratiques en termes de participation citoyenne et fait des retours d'expérience sur des dispositifs existants dans les discussions et dans les livrets tels que : les comités du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion, la CLE et les comités du SMBT, les Conseils Portuaires, le Comité Consultatif des Citoyens de Canet-en-Roussillon, les Ambassadeurs du Climat, la convention citoyenne pour le climat, le débat public sur le projet d'éolien off-Shore, etc. Le rôle du **Lab' de la Région** a été évoqué comme participant d'une culture commune de la participation. Il est à noter cependant que certains participants ne connaissaient pas le Lab' et ses missions.

L'expression du **besoin d'informer et de sensibiliser** les citoyens est unanime. Les participants ont échangé sur les difficultés d'information et les modalités. Il s'agit à minima de partager l'information



de manière systématique avec la population, travail que font déjà plusieurs structures sur le sujet, en mobilisant les sciences sociales ou des formats artistiques. Des constats de déni ont été partagés, de « besoin de prise de conscience » mais aussi de conscience passive de certains habitants. Les participants ont échangé sur les termes à employer pour transmettre les messages et trouver la bonne communication sur des sujets anxiogènes.

#### 4.3.2. Des points de vue différents sur l'implication des citoyens dans les décisions et l'articulation avec la démocratie représentative

*« Modèle original et disruptif qui est dans l'air du temps et qui répond à une forte attente sociale (celle d'une) décision partagée. »*

*« Il ne faut pas que les citoyens pensent que ce sont eux qui prennent les décisions »*

*« La participation citoyenne est nécessaire à tous les stades et niveaux de décision. C'est un processus de décision et pas une nouvelle instance de décision. »*

*« Le risque est de s'enliser dans des débats et réflexions. »*

*« Attention de ne pas ouvrir la boîte de Pandore ! »*

L'intérêt du scénario 2 est de **poser directement la nécessité d'impliquer le grand public**. Un participant souligne l'intérêt du schéma qui ne crée pas de hiérarchie mais articule les différentes composantes. La place centrale de l'agora dans le schéma a alors été discutée vis-à-vis de la place des citoyens dans la décision. Pour plusieurs participants elle ne devrait pas être au centre. Il est souligné qu'un tel dispositif n'est pas dans les habitudes des élus de la région. Un tel scénario nécessiterait un portage politique fort.

Les discussions ont porté sur **le pouvoir de décision donné aux citoyens**. Les points de vue divergent sur l'intérêt d'impliquer les citoyens dans la décision. Pour un participant, la participation est assurée de manière suffisante par le tissu associatif de sa commune qui communique avec le maire. Les citoyens peuvent également aller voir le maire directement. Pour certains, le sujet est trop complexe pour avoir de la participation au sens d'une consultation ou d'une implication dans la décision. A l'inverse plusieurs participants ont souligné l'intérêt et la nécessité d'une implication plus forte des citoyens et la possibilité qu'ils s'approprient les thématiques par des éclairages d'experts.

Les discussions ont porté sur **l'articulation de l'agora avec la démocratie représentative et avec les décisions du PL21**, en considérant que la démocratie délibérative remet potentiellement en question la démocratie représentative. Différents points de vue ont été exprimés :

- L'intérêt d'une telle instance pour nourrir la démocratie.
- Le fait que le rôle des citoyens ne pouvait être que **consultatif** et la décision devait rester la **prérogative des élus**. Les participants sont partagés quant au pouvoir de décision que doit avoir l'Agora.
- Le risque de dilution des responsabilités voire de **déresponsabilisation des élus** alors qu'il faut un portage politique fort de la question de la recomposition spatiale à l'échelle locale à l'échelle régionale.
- Le risque **d'enlissement dans la participation** et le manque de clarté dans l'articulation de l'agora avec d'autres lieux de décision, en particulier vis-à-vis du PL21 et du rôle de l'Etat et de la Région dans ce scénario, au risque de blocages et d'allongement des temps de décision.



### 4.3.3. Intérêts et limites du format d'agora proposé

« Les différentes parties prenantes associées vont enrichir la réflexion et contribuer à la participation démocratique. »

« Scénario « bisounours », codécision souhaitable mais utopique. »

« Risque d'un grand brouhaha peu « productif », trop généraliste, sans guidage loin des particularités locales »

Un constat partagé est que ce scénario est novateur mais « **complexe** » à **mettre en œuvre** voire « **utopique** » pour certains. De nombreuses limites ont été identifiées.

La pertinence d'un tel format de participation au niveau régional a été débattue. Pour certains, c'est trop complexe et il est difficile de mobiliser des habitants « intéressés par l'intérêt général » et qui aient une vision globale. Il risque d'y avoir des conflits d'intérêts et une pollution des débats par des lobbies. Sur la formation des citoyens tirés au sort, un risque a été souligné de **fabriquer des citoyens experts** qui vont proposer des choses au niveau régional que les citoyens sur le terrain vont rejeter ou qui ne soient pas inclus dans la décision au risque de décevoir les citoyens de l'agora. Les territoires n'accepteraient sans doute pas que des citoyens au niveau régional valident leurs stratégies de recomposition. Les objets de discussion de cette agora et son champ de compétence ne sont pas clairs et doivent être précisées. Pour d'autres, le niveau régional permet de donner une voix citoyenne d'ensemble, de « **prendre de la hauteur** », de sortir des intérêts particuliers et des affects qui vont s'exprimer sur le trait de côte, d'utiliser la méconnaissance des citoyens pour avoir un œil candide, sortir de l'expertise. L'agora régionale serait pertinente pour apporter un **contre-poids dans la décision finale**.

La question de la légitimité des citoyens membres de l'agora a été posée et donc celle de sa **composition**. Le tirage au sort est jugé intéressant mais cela pose la question des **critères de représentativité** choisis : quelle délimitation territoriale faudrait-il fixer pour le tirage au sort ? Ne prendrait-t-on que des habitants du littoral directement confrontés au problème ? Jusqu'où aller dans l'arrière-pays ? Quid des touristes ou des saisonniers ? Tirerait-on au sort sur liste électorale ? Combien de personnes tirer au sort ? Quels seraient les modes de scrutin dans l'agora ?

Le **poids de l'animation** est présenté par plusieurs comme une contrainte importante pour un tel scénario. Les ETP proposés ont cependant été peu discutés. Plusieurs ont souligné l'intérêt d'avoir 1 ETP pour les stratégies locales, comparativement au scénario 2. Mais, pour certains, cela reste insuffisant. Il a été souligné qu'il manque des ETP pour l'animation du réseau d'experts comme dans les autres scénarios.

Concernant **l'articulation de l'agora avec les autres instances du scénario**, un manque de lien entre les stratégies locales et les fonctions organisationnelles et d'animations (experts et techniciens) a été pointé. Il a été proposé que l'équipe agora « assure l'interface avec les différents acteurs de la communauté de pratique pour accompagner l'agora qui prépare les décisions ». Enfin, l'intérêt d'un observatoire sous forme de plateforme a été souligné pour sa stabilité dans le temps.

Des **alternatives** ont été proposées **pour une participation citoyenne au niveau régional** : une assemblée de citoyens pérenne sans fonction délibérative, une CDP (commission du débat public) qui organise un débat sur le sujet à l'échelle régionale en se déplaçant sur le terrain pour émettre un avis





en suivant le modèle de débats publics de la CNDP (commission Nationale du Débat Public) ou s'appuyer sur le Lab' Littoral de la Région.

#### 4.3.4. Une participation à développer au niveau des stratégies locales et par Internet

*« L'idée pour moi serait davantage d'associer les citoyens à l'échelle des stratégies locales. »*

*« C'est au niveau local que l'agora doit être positionnée. »*

*« Mettre en place des instances citoyennes à double échelle ! »*

*« Une difficulté de la participation au niveau local, c'est qu'on tombe vite sur des conflits d'intérêts, des gens directement concernés. »*

La question de la **bonne échelle de participation a été discutée ainsi que l'articulation entre local et régional**. La commune est absente du scénario alors qu'elle joue un rôle important dans la participation des citoyens. Pour plusieurs participants, le meilleur niveau pour développer la participation est celui des stratégies locales. Deux positions se sont distinguées dans l'approche du développement de la participation : « Il faut d'abord savoir où on va, avant d'aller voir les citoyens. » vs « c'est un atout d'associer les citoyens le plus en amont possible » soit dès aujourd'hui. La mise en place des instances citoyennes devrait être pour certains à **double échelle** : au niveau local « pour une concertation avec les habitant.e.s directement concernés et favoriser les réaménagements futurs » et au niveau régional pour « une vision citoyenne plus large, une voix citoyenne en « contre poids » qui peut être plus neutre et éclairer les débats en dehors de conflits et tensions locales ».

Il a été proposé de créer des « **agoras locales** » ou de mettre en œuvre d'autres formats s'inspirant des CLE (Commission Locale de l'Eau), des « **commissions** locales avec des citoyens » ou des « **comités multi-acteurs** » avec des citoyens au niveau des stratégies locales et une animation régionale du réseau de ces instances locales. Des structures locales disposent déjà de comités consultatifs ou de plateformes en ligne sur lesquelles s'appuyer. Des **moyens** sont nécessaires pour l'animation de la participation sur les stratégies locales et pour nourrir le niveau régional des échanges locaux. La **difficulté de mobilisation** des citoyens (au-delà des quelques-uns déjà impliqués et des associations) a été soulignée ainsi que les précautions à prendre dans l'organisation, qui si elle n'est pas cadrée avec des règles claires, peut devenir une « usine à gaz ». Un participant souligne qu'on ne trompe pas les habitants, et qu'il faut **s'assurer que les résultats de la participation soient réellement pris en compte** s'ils sont consultés.

Enfin, plusieurs participants ont invité à développer la **consultation par Internet**, pour toucher le plus grand nombre de citoyens, pour plus de transparence et diminuer les coûts. Un participant souligne que les modalités numériques ne permettent pas la discussion ni l'explication nécessaires sur le sujet et que des **réunions publiques** restent nécessaires pour que la population adhère.

#### 4.4.- Retours sur le scénario 3 : Gouvernance décentralisée organisée autour des bassins littoraux

##### 4.4.1. Un scénario qui donne pertinemment une place aux stratégies locales dans une logique hydro sédimentaire et de solidarité littoral-retro littoral.

*« C'est une vision classique avec toute la place laissée au local et avec une coordination régionale. »*

*« C'est bien dans ce scénario que les territoires locaux s'emparent du sujet ! »*

*« L'idée des EPTBL est bien reçue et est adaptée aux objectifs de SLGITC et de gestion à l'échelle hydro-sédimentaire. »*



*« Réponse optimisée pour les 6 territoires à problématiques différentes. »  
« Le littoral ne peut se gérer qu'avec le rétro-littoral. »*

Un intérêt vu à ce scénario est de porter une **logique hydro-sédimentaire et de solidarité territoriale** entre communes du littoral et du rétro-littoral. Il permet en outre d'avoir une « approche par le trait de côte ». Il tient compte des spécificités territoriales et les met en valeur. **Chaque cellule a ses spécificités**, dans ce scénario, les spécificités ne sont pas occultées mais mises en avant. Dans les Pyrénées-Orientales, l'intérêt de distinguer la côte rocheuse de la côte sableuse est souligné. Enfin, ce scénario laisse une place aux élus locaux. Le scénario 3 a souvent été présenté comme le plus « réaliste » et « opérationnel ».

La proposition de **découpage** des zones pour les stratégies locales **a fait consensus**. Il a été noté qu'il n'est pas tout à fait le même que celui des démarches de préfiguration CEREMA-ANEL. La délimitation plus précise du périmètre au niveau des communes rétro-littorales reste une question pour la création de nouvelle structure. L'expression « Bassin littoral » n'est pas pertinente pour certains. Par ailleurs, un participant a fait remarquer qu'une **dimension interrégionale** est possible dans ce scénario qui porte la logique hydro sédimentaire. Il donne une place au Symadrem par exemple qui a pris la compétence gestion du trait de côte du Grau du Roi. La question de la place de **communes à cheval sur deux unités sédimentaires**, telle Leucate a cependant été posée.

#### **4.4.2. S'appuyer sur l'existant plutôt que de créer une nouvelle structure**

*« Sur le papier, c'est l'organisation la plus rassurante et la plus proche des territoires et des problématiques »*

*« Tout ceci c'est de l'aménagement. Il y a déjà des compétences là-dessus ! »*

*« Pas de nouvelle structure mais utiliser celles déjà existantes en fonction des compétences ! ».*

*« Créer de nouvelles structures complexifie le panel d'organismes œuvrant sur le littoral il faut être vigilant sur la complémentarité des structures et ne pas créer de concurrence. »*

Un consensus est apparu sur la prudence nécessaire avant de créer une nouvelle structure et le fait de privilégier une évolution des EPCI actuels. La création d'une nouvelle structure est **couteuse en temps, en moyens** et potentiellement **source de conflits et de désengagements**. Le constat est fait qu'il y a déjà beaucoup d'interlocuteurs sur le littoral. Il y a un risque de superposition des compétences et de concurrence entre les structures. Ce scénario pose la question vis-à-vis des EPTBL du **rôle et de la place des structures déjà impliquées sur le Littoral** : PNR de la Narbonnaise, l'ObsCat, PNMGL, les départements, etc. La multiplication des structures n'est pas lisible pour les citoyens et conduit à une dilution de l'engagement des élus. La tendance est aujourd'hui à la simplification plutôt qu'à la multiplication des structures et à l'ajout d'une couche au « millefeuille administratif ». S'appuyer sur l'existant, c'est aussi tenir compte de la diversité des territoires dans leurs spécificités physiques et leur histoire.

Par ailleurs, des participants ont fait part de **démarches déjà en cours pour mutualiser aux échelles sédimentaires** en s'appuyant sur les structures existantes. Des transitions sont en cours au sein de collectivités pour prendre plus en compte la partie littorale/maritime de leur territoire. Cela peut prendre la forme d'un élargissement des compétences, de mutualisation de moyens, de moyens supplémentaires, de réorientations de postes existant ou de changements dans le plan de charge. Il est par exemple possible de **faire évoluer les EPTB existant** pour mieux prendre en charge les enjeux



de recomposition spatiale puisqu'ils sont déjà à une échelle pertinente. Le SMMAR et le SMBT ont été cités dans ce cas. Sur le Golfe d'Aigues-Mortes, où il n'y pas de structure préexistante à l'échelle de l'unité hydro sédimentaire, le choix a été fait de **créer une entente** entre les structures existantes, solution intermédiaire privilégiée à celle d'un syndicat ou d'une convention. L'entente prévue traite de différents sujets au-delà de la recomposition spatiale et repose sur une prise des décisions à l'unanimité.

**Des moyens humains et des aides sont nécessaires** pour ces évolutions et porter les stratégies locales mais avec des besoins différents selon les zones et les fonctions attendues. Qui finance les ETP des EPTBL ? Peut-il y avoir des aides des financeurs pour que les collectivités franchissent le pas d'une restructuration ? Quels financements du PL21 pour appuyer l'évolution de la gouvernance ? Une crainte est soulevée que les possibilités de financements locaux conduisent à une grande disparité entre territoires selon leurs ressources.

#### **4.4.3. Accueillir une diversité de formes de mutualisation à l'échelle des unités hydro-sédimentaires plutôt qu'une homogénéisation ?**

*« Ce n'est pas en rajoutant une couche que l'on va faire que les élus vont réfléchir autrement  
Attention aux approches en silo ! »*

*« C'est le travail en silos et le cloisonnement qui fait perdre du temps et de l'argent aux territoires  
aujourd'hui. »*

*« Ce n'est pas que du seul recul stratégique dont il est question mais il y a une obligation de réfléchir  
à l'échelle du territoire sur l'habitat, l'urbanisation, les espaces agricoles. »*

Plusieurs participants ont insisté sur la **diversité d'avancement** (en termes de structure et d'observatoire) **et de besoins entre les 6 zones** pour prendre en charge la recomposition spatiale. Le fait de créer des EPTB à l'échelle sédimentaire sur chacune des unités est vu comme intéressant mais pas réaliste à court terme. Différentes évolutions peuvent être envisagées d'ici 15 ans (l'échéance des scénarios) dont des fusions de structures ou des suppressions. L'objectif d'avoir des structures de type EPTBL ou syndicats sur chacune des 6 zones - c'est-à-dire celui d'une homogénéisation à moyen terme - a alors été questionné. La plus-value d'un EPTBL a été interrogée, en termes de labellisation et de financement (exemple : possibilité de portage d'un PAPI) et mis en perspective de la lourdeur de la création. **L'objectif d'avoir à terme des structures dédiées à la recomposition spatiale n'est pas partagé de même que la recherche d'homogénéisation**, cela pour plusieurs raisons.

Il y a un intérêt des EPTBL en termes opérationnel puisqu'ils pourraient prendre des maîtrises d'ouvrage. Mais, **l'opérationnalité** n'est pas toujours pertinente à cette échelle. Les communes et les EPCI devraient continuer à jouer un rôle en limitant la maîtrise d'ouvrage déléguée à l'échelle des unités sédimentaires. Il existe en effet une diversité au sein même des zones. Le principe de subsidiarité a été rappelé mais en appelant également la Région à agir s'il n'y a pas de capacité locale. En l'état les moyens (ETP) des communes et des EPCI ne sont pas visibles dans le scénario.

**Les EPTB sont des structures spécialistes du domaine de l'eau.** Or, les ambitions du PL21 et de la politique de recompositions spatiales sont plus larges et concernent également l'aménagement du territoire et la planification. Le risque avec cette appellation est d'avoir **une approche des politiques publiques en silo** en entrant par une logique environnementale plutôt que celle de l'aménagement du territoire. A ce titre, un GIP est plus transversal.



Un **scenario alternatif est de façonner l'existant** pour prendre en charge la recomposition spatiale. Différents outils ont été appelés à être mobilisés : les CRTE (contrat de relance et de transition écologique) qui rassemblent déjà les financeurs et portent la volonté locale de l'Etat, le volet littoral du SAGE Salse Leucate, le volet littoral des SCOT, les PLUi et les PAPI.

#### **4.4.4. Le besoin d'un engagement plus fort du niveau régional : des moyens pour la plateforme d'information et d'animation et un comité de pilotage consultatif élargi**

*« La Région n'est que financeur sur ce scenario ! »*

*« La capitalisation à l'échelle régionale n'est pas suffisante »*

*« C'est un bon scenario de décentralisation car la Région garde le rôle d'animation et de réseautage. »*

*« C'est difficile à faire émerger des stratégies communes. Chacun risque de rester sur une réflexion de secteur. »*

*« L'action de la Région est aussi là pour combler les trous dans la raquette. »*

Le **rôle du PL21 sur la stratégie et les grandes orientations politiques** pourrait cohabiter dans ce scenario avec le besoin de prise en compte des spécificités locales et des prises de décision par les élus locaux. En l'état cependant le rôle du PL21 a été estimé comme trop faible et méritant d'être renforcé. Une crainte de perte d'une vision globale est exprimée. S'il y a une bonne prise en compte des enjeux locaux, pouvant être spécifiques à chaque territoire il s'agit de faire « attention à conserver une cohérence dans la gestion à l'échelle régionale ». Avec ce scenario, le risque est de créer uniquement un guichet financier pour PL21 plutôt qu'une vraie stratégie régionale. **Le cadrage régional est vu comme important pour « avoir une vision globale pour alimenter les réflexions et traiter les questions de solidarité territoriales »**, alors qu'il y a et qu'il pourra y avoir des dynamiques différentes selon les territoires pour la prise en charge de la recomposition spatiale.

*« Le réseau d'experts et la plateforme régionale devraient avoir un rôle plus transversal pour accompagner les EPTB, les élus et les citoyens. »*

Par ailleurs, un enjeu soulevé est de donner **un cadre pour échanger et mutualiser entre territoires** à différentes échelles (du local au régional) ou de manière transversale le long du littoral entre les stratégies locales voisines. Ainsi, un scenario alternatif proposé serait de créer une structure commune au littoral d'Occitanie, transversale aux EPTBL. Pour la recharge de sable par exemple cela éviterait une concurrence entre les structures vis-à-vis du calendrier de l'unique prestataire. Faut-il créer des inter-EPTB ? La Région peut-elle être maître d'ouvrage de certaines actions par exemple pour le rechargement en sable<sup>14</sup>. Ici encore une approche en silo est crainte.

Il a été proposé de **renforcer, réaffirmer et clarifier le rôle de la plateforme d'information et d'animation régionale**. Un participant a souligné l'intérêt d'une plateforme régionale et pas uniquement d'un observatoire au sens de ne pas se limiter à la gestion des données mais aussi de partager des retours d'expériences et de bénéficier de connaissances via le réseau d'experts. La plateforme pourrait-elle apporter une aide à la décision ? Pour une personne, il manque à l'échelle régionale un collège de techniciens (cotech) en complément du réseau d'experts. Dans tous les cas, il

---

<sup>14</sup> Ce type d'action fait partie des actions identifiées dans les ateliers du printemps 2021 comme intéressant à réaliser de façon mutualisée à l'échelle régionale.



Il y a **besoin de plus de moyens** pour coordonner et produire de la connaissance à l'échelle régionale. 1 ETP pour la plateforme régionale est vu comme insuffisant. Il manque également 1 ETP pour animer le réseau d'experts. La question a également été soulevée des financements mis à disposition de ce réseau.

Un consensus réside dans la pertinence de mutualiser les méthodes et d'harmoniser les indicateurs à l'échelle régionale. Le fait d'avoir des **observatoires locaux** à l'échelle des unités sédimentaires a posé question avec une diversité de points de vue. Pour certains, ce n'est pas nécessaire et ils privilégient une économie de moyens avec la création de l'observatoire régional. D'autres font remarquer que des observatoires locaux existent déjà et que la spécificité des territoires demande de produire des données propres. Les observatoires locaux peuvent être des fournisseurs de données pour l'observatoire régional et jouer un rôle de relais locaux. Les observatoires locaux existants ne sont pas toujours à l'échelle de l'unité sédimentaire. Les comités de territoire et les observatoires locaux devraient-ils être à la même échelle ? Les observatoires locaux pourraient bénéficier du réseau d'experts régional.

*« Prévoir dans le comité de pilotage un représentant de chaque organisme ayant des « compétences littorales », qui peuvent d'ailleurs avoir aussi la casquette « financeur » »*

La **composition du comité de pilotage** a été discutée en invitant à un élargissement tout en restant dans une taille raisonnable pour un fonctionnement efficace. Il s'agirait en particulier d'accueillir les départements dans le comité de pilotage tout en considérant que l'implication est différente selon les départements. Son rôle étant consultatif plutôt que décisionnaire, il a été proposé de le renommer **« assemblée de consultation »** ou **« instance de cohérence »**. Son rôle serait à préciser par rapport à d'autres instances. Quel serait son positionnement par rapport au Parlement de la Mer ? Comme pour le scénario 1, il a été proposé de fusionner le PL21 et le comité de pilotage. Concernant les comités de territoire des EPTBL, il a été proposé d'y inclure des financeurs et les départements.

#### **4.4.5. Une implication citoyenne insuffisante**

Comme pour le scénario 1, **le manque d'association des habitants et des citoyens a été pointé. A ce titre il a été suggéré de mettre** sur une même ligne les 2 cases du bas (« Elus et agents des communes et EPCI » et « Représentants des citoyens et des usagers »). En termes de modalités, il a été proposé de mettre des représentants de citoyens dans les observatoires, dans les comités des territoires et dans le comité de pilotage, de faire un réseau de citoyens parallèle au réseau d'experts ou de créer une CLEL (commission Locale de l'eau et du Littoral) pour chacune des zones. Comme pour les structures, il a également été proposé de s'appuyer sur les instances de concertation et de participation existantes.

#### **4.5.- Scénarios hybrides ou alternatifs et remarques transversales**

Un premier constat est que de manière notable, **aucun des scénarios n'a été jugé irréaliste**. Le réalisme des scénarios 1 et 3 a été souligné avec des points de vue différents sur le fait que l'un soit plus réaliste que l'autre. Le scénario 2 a été vu comme plus clivant voire « utopique » pour certains mais pas forcément irréaliste pour d'autres. De nombreuses limites ont cependant été soulevées pour chacun des scénarios et des ajustements ou des hybridations proposés (cf. supra). Les mesures d'application de la **loi climat et résilience influenceront les scénarios possibles**.



Les participants ont par exemple proposé les scénarios hybrides ou alternatifs suivants :

- Une hybridation du scénario 2 avec les autres scénarios pour **développer la participation citoyenne**. Une agora de citoyens (Scénario 2) peut être intégrée aux comités de pilotage des scénarios 1 et 3 ou dans le comité d'orientation du scénario 1 ;
- Privilégier le local en se basant sur le scénario 3 et en l'adaptant ;
- Avoir 2 ou 3 observatoires au niveau infrarégional plutôt qu'un régional et des observatoires locaux. L'initiative en cours du Département de l'Hérault correspond à un tel scénario ;
- Un seul syndicat littoral pour toute la Région ;
- Une solidarité financière entre les communes littorales liée aux revenus tirés de la « portion littorale » des communes ;
- Un « vrai » GIP.

Ils ont également échangé sur des combinaisons possibles dans le temps entre les scénarios, avec différents points de vue et propositions :

- **Privilégier le scénario 3 dans un premier temps** pour renforcer le portage des stratégies locales et l'opérationnalité dans un contexte d'**urgence de l'action**, et en particulier une variante du scénario 3 qui s'appuie sur l'existant. Beaucoup ont souligné qu'il convient **de ne pas attendre la structuration de la gouvernance pour lancer des actions**. Dans cette perspective, le scénario 1 pourra être mis en œuvre dans un second temps pour consolider la cohérence régionale ;
- Mettre en œuvre le **scénario 1 comme une première étape vers le scénario 3**. Le gros de la structuration se ferait tout d'abord au niveau régional de manière rapide pour qu'ensuite chaque territoire se structure. Le scénario 3 étant dans cette perspective vu comme trop lourd, prématuré et non-adapté à l'existant. Certains voient le scénario 3 à 2050 avec des « grands » EPTBL ;
- Associer le scénario 1 et le scénario 2 en **démarrant par le scénario 2 pour coconstruire avec les citoyens**. Le scénario 3 arriverait dans un second temps, tout en pouvant être préfiguré sur un territoire pilote.

Au final, les propositions se distinguent selon la priorité valorisée :

- Le besoin de **renforcer les stratégies locales vs celui de renforcer la stratégie régionale** comme cadre de mise en cohérence ;
- **L'homogénéisation des pratiques et la création de nouvelles structures dédiées vs adapter l'existant et favoriser la transversalité.**

Dans tous les cas, la diversité des territoires et la **dépendance à des choix structurants faits par le passé doit être considérée dans un souci de réalisme**. De manière notable, un grand nombre de propositions invite à développer l'implication des citoyens.

Enfin, une critique globale a été exprimée sur les scénarios tels qu'ils étaient présentés. Ils ne clarifieraient pas suffisamment les compétences et le champ de décision de chacun. **Un besoin de bien**



**préciser qui décide de quoi a été exprimé dans un souci de clarifier les concurrences potentielles, les redondances, les ambiguïtés par exemple sur le statut de la participation, les dilutions ou les impositions.** Le champ d'action du PL21 a été reprécisé au cours des ateliers. Il s'agit ici de définir les moyens mis pour la gouvernance à l'échelle régionale, l'appui éventuel aux échelles locales et le cahier des charges des financements des stratégies locales.

#### 4.6.- Conclusions

Chacun des scénarios était fondé sur une logique différente : celle d'une mutualisation à l'échelle de la Région (Scénario 1), celle d'une large participation des citoyens à la décision (Scénario 2) et enfin celle d'une institutionnalisation à l'échelle des unités sédimentaires (Scénario 3). Leur discussion a permis d'échanger sur les besoins et de partager des perspectives, dont nous tirons les recommandations suivantes :

- **Façonner des institutions à l'échelle des unités sédimentaires mais qui s'appuient sur l'existant.**

Un intérêt du scénario 3 collectivement souligné est qu'il donne une place pertinente et une plus grande autonomie aux stratégies locales en mettant en exergue la **logique hydro sédimentaire et de solidarité littoral-retro littoral.**

Cependant, il a été proposé de **s'appuyer en priorité sur l'existant** plutôt que de créer de nouvelles structures, du fait de la lourdeur d'une création (coût, moyens, temps), de l'urgence de certaines actions mais aussi pour ne pas diluer les engagements ni favoriser des politiques publiques en silo. A la croisée de différentes politiques, la recomposition spatiale demande à s'appuyer sur une pluralité d'outils (PAPI, SCOT, PLUi, CRTE, etc.).

Il est ainsi proposé **d'écarter un objectif d'homogénéisation** au profit de l'accueil d'une diversité de formes d'institutionnalisation à l'échelle des unités hydro-sédimentaires et de la mise en œuvre des SCOTs.

En pratique, cela signifie **d'appuyer les dynamiques actuelles** qui vont dans ce sens (Conventions ou ententes entre EPCI, élargissement de compétences d'EPTB, etc.). Se pose alors la question du **financement des postes** correspondants en sus de celui des actions liées à la recomposition spatiale.

- **Avoir une stratégie globale et claire à l'échelle régionale fondée sur les dynamiques locales et s'appuyant sur une plateforme d'animation, d'appui méthodologique et d'information robuste.**

L'intérêt d'une **vision globale Etat-Région** a été soulignée ainsi que le besoin **d'harmonisation des pratiques**, vis-à-vis de la mise en œuvre de la politique nationale et de l'accès aux financements d'une part, mais aussi pour favoriser un échange de pratiques et un appui aux structures locales.

Des **craintes** que la stratégie régionale s'impose au local et que les élus locaux soient dépossédés, se sont exprimées, dans un contexte délicat pour les élus locaux, du fait du **caractère sensible des actions à entreprendre**. Dans le même temps, un accompagnement régional et une intégration dans le réseau d'animation national sont essentiels et attendus pour les appuyer dans les mesures ambitieuses à mettre en œuvre.



En pratique, cela demande un engagement régional à mettre **des moyens suffisants pour la plateforme d'information et d'animation** et de constituer une instance de consultation et de suivi du PL21 suffisamment large.

- **Impliquer les citoyens aux différentes échelles.**

Les scénarios 1 et 3 ont été vus comme insuffisants en termes d'implication des citoyens. Un consensus s'est exprimé sur **le besoin d'associer la population et celui de sensibiliser largement** (les élus, les professionnels, etc.) pour une appropriation des enjeux, un ajustement et une acceptation des décisions. Les points de vue diffèrent cependant sur le niveau d'implication pertinent des citoyens dans les décisions et **l'articulation avec la démocratie représentative**. Néanmoins, **des moyens de concertation doivent être mis** en œuvre pour une implication des citoyens au niveau des stratégies locales et régionale sur le sujet de la recomposition spatiale, selon différents formats (présentiel et numérique).





## CONCLUSION : ORIENTATIONS POUR LA DEFINITION D'UNE CHARTE POUR LE CAHIER DES CHARGES ET LES STRATEGIES DE RECOMPOSITION SPATIALE

L'ensemble des débats et travaux scientifiques mettent en exergue la nécessité de changer de représentation et de logique d'action, ce qui implique de pouvoir proposer un document de type charte offrant des jalons pour expliquer les nouvelles logiques. L'objectif d'une charte est en effet de se situer **en amont des actions opérationnelles et des objectifs stratégiques pour expliciter les « valeurs »** qui doivent orienter les actions et les choix stratégiques. En effet, le recours à une charte facilite la cohérence, l'harmonisation et la coordination des actions dans le cas de politiques impliquant de multiples partenariats ce qui est aussi le cas de la recomposition spatiale. La définition de cette charte sera à coconstruire préalablement à la définition d'un cahier des charges pour lequel elle constituera un document de référence.

A partir des entretiens exploratoires, des discussions réalisées lors des différents ateliers et de l'enquête en ligne (cf. annexe 5 Note N°1), il est possible de proposer à titre provisoire des principes pouvant structurer cette future charte. Ceux-ci s'appuient principalement sur notamment les principes qui ont conduit à proposer une définition de la recomposition spatiale (cf. 2.1). Ils seront discutés dans le cadre du groupe de travail sur l'élaboration du cahier des charges et devra être validée par les élus.

Au total donc les 7 principes suivants peuvent être proposés :

1. Développer une culture du risque et de l'adaptation ;
2. Adopter une approche intégrée pour repenser le territoire ;
3. Mettre en œuvre une approche progressive à moyen terme et long terme ;
4. Adopter une approche adaptative s'appuyant sur des expérimentations et des opérations pilotes ;
5. Opter pour une approche élargie intégrant les solidarités spatiales et favorisant les mutualisations ;
6. Renforcer les suivis et le pilotage à moyen terme sur la base d'observatoires et d'indicateurs diversifiés ;
7. Développer une stratégie foncière et règlementer l'urbanisation en fonction de différents horizons temporels.



## ANNEXES AU RAPPORT FINAL

### Annexes jointes au rapport

Annexe 1. Détail des caractéristiques des zones proposées pour les stratégies locales

Annexe 2. Présentation détaillée du scénario de gouvernance coordonnée à l'échelle régionale

Annexe 3. Présentation détaillée du scénario Agora de la recomposition spatiale

Annexe 4. Présentation détaillée du scénario de gouvernance décentralisée autour de bassin littoraux

### Documents complémentaires à télécharger<sup>15</sup>

Annexe 5. Note 1 : Résultats de l'enquête en ligne, février 2021

Annexe 6. Note 2 : Compte-rendu de l'atelier du 3 mars 2021

Annexe 7. Note 3 : Résultats des ateliers décentralisés, juin 2021

Annexe 8. Note 4 : Résultats de l'atelier observatoire, août 2021



---

<sup>15</sup> Lien de téléchargement : <https://www.sablevagueenvironnement.com/about-4>

## ANNEXE 1. DETAIL DES CARACTERISTIQUES DES ZONES PROPOSEES POUR LES STRATEGIES LOCALES

Tableau 14: Tableau de synthèse des collectivités littorales de la zone 1 : Golfe d'Aigues-Mortes.

Communes littorales et EPCI		Population légale 2017	Densité 2017 (hab/km <sup>2</sup> )	Superficie (en km <sup>2</sup> )	Surface Lagunaire (en %)
<b>Zone 1 : Golfe d'Aigues-Mortes</b>		<b>537 206</b>	<b>677</b>	<b>794</b>	<b>15,4</b>
EPCI	Montpellier Méditerranée Métropole	472 217	1 076	438,7	3,7
	Commune littorale :	10 012	441	22,7	
	Part du littoral dans l'EPCI (en %) :	2,1		5,2	
	Part du littoral de l'EPCI à l'échelle de la Zone 1 (en %) :	1,9		2,9	
	CA. Pays de l'Or Agglomération	44 673	292	152,9	24,5
	Total des communes littorales de l'EPCI (3) :	31 716		89,7	
	Moyenne des communes littorales de l'EPCI :	10 572	1 188		
	Part du littoral dans l'EPCI (en %) :	71		58,7	
	Part du littoral de l'EPCI à l'échelle de la Zone 1 (en %) :	5,9		11,3	
	CC. Terre de Camargue	20 316	100	202,3	33,3
	Commune littorale :	8 517	156	54,7	
	Part du littoral dans l'EPCI (en %) :	41,9		27	
	Part du littoral de l'EPCI à l'échelle de la Zone 1 (en %) :	1,6		6,9	
Communes littorales	Villeneuve-lès-Maguelone	10 012	441	22,7	30,4
	Palavas-les-Flots	5 977	2 511	2,4	64,5
	Mauguio-Carnon	16 919	221	76,7	36
	La Grande Motte	8 820	834	10,6	25,6
	Le Grau du Roi	8 517	156	54,7	24,9
	Total des communes littorales de la Zone 1 :	50 245		167,1	
	Moyenne des communes littorales de la Zone 1 :	10 049	833		
Part du littoral à l'échelle de la Zone 1 (en %) :	9,4		21		



Tableau 15: Tableau de synthèse des collectivités littorales de la zone 2 : Bassin de Thau.

Communes littorales et EPCI		Population légale 2017	Densité 2017 (hab/km <sup>2</sup> )	Superficie (en km <sup>2</sup> )	Surface Lagunaire (en %)
<b>Zone 2 : Bassin de Thau</b>		<b>124 239</b>	<b>332</b>	<b>374,5</b>	<b>25,3</b>
EPCI Communes littorales	CA. Sète Agglopôle Méditerranée	124 239	332	374,5	25,3
	Marseillan	7 778	150	51,7	47,3
	Sète	43 229	1 786	24,2	44
	Frontignan	22 762	718	31,7	28,8
	Total des communes littorales de l'EPCI (3) :	73 769		107,6	
	Moyenne des communes littorales de la Zone 2 :	24 590	885		
	Part du littoral de l'EPCI à l'échelle de la Zone 2 (en %) :	59,4		28,7	



Tableau 16: Tableau de synthèse des collectivités littorales de la zone 3 : Biterrois.

Communes littorales et EPCI		Population légale 2017	Densité 2017 (hab/km <sup>2</sup> )	Superficie (en km <sup>2</sup> )	Surface Lagunaire (en %)
<b>Zone 3 : Biterrois</b>		<b>231 709</b>	<b>267</b>	<b>866,5</b>	<b>2,0</b>
EPCI	CA. Hérault Méditerranée	79 038	203	389,4	0,9
	Total des communes littorales de l'EPCI (3) :	37 462		103,5	
	Moyenne des communes littorales de l'EPCI :	12 487	298		
	Part du littoral dans l'EPCI (en %) :	47,4		26,6	
	Part du littoral de l'EPCI à l'échelle de la Zone 3 (en %) :	16,2		11,9	
	CA. Béziers Méditerranée	124 799	409	305,2	0
	Total des communes littorales de l'EPCI (2) :	11 163		29,8	
	Moyenne des communes littorales de l'EPCI :	5 582	1 022		
	Part du littoral dans l'EPCI (en %) :	8,9		9,8	
	Part du littoral de l'EPCI à l'échelle de la Zone 3 (en %) :	4,8		3,4	
	CC. La Domitienne	27 872	162	171,9	7,9
	Commune littorale :	2 702	71	37,8	
	Part du littoral dans l'EPCI (en %) :	9,7		22	
	Part du littoral de l'EPCI à l'échelle de la Zone 3 (en %) :	1,2		4,4	
Communes littorales	Agde	28 609	563	50,8	6,9
	Vias	5 719	176	32,5	0
	Portiragnes	3 134	155	20,2	0
	Sérignan-Plage	6 956	253	27,5	0
	Valras-Plage	4 207	1 790	2,4	0
	Vendres	2 702	71	37,8	33,4
	Total des communes littorales de la Zone 3 :	51 327		171,2	
	Moyenne des communes littorales de la Zone 3 :	8 555	501		
	Part du littoral à l'échelle de la Zone 3 (en %) :	22,2		20	



Tableau 17: Tableau de synthèse des collectivités littorales de la zone 4 : Narbonnais.

Communes littorales et EPCI		Population légale 2017	Densité 2017 (hab/km <sup>2</sup> )	Superficie (en km <sup>2</sup> )	Surface Lagunaire (en %)
<b>Zone 4 : Narbonnais</b>		<b>129 134</b>	<b>138</b>	<b>933,5</b>	<b>9,9</b>
EPCI Communes littorales	CA. Le Grand Narbonne	129 134	138	933,5	9,9
	Port-la-Nouvelle	5 567	195	28,6	15
	Gruissan	5 000	115	43,7	28,8
	Narbonne	54 700	317	173	5
	Fleury	1 223	24	51,3	11,8
	La Palme	1 693	62	27,5	25,2
	Leucate	4 428	188	23,6	45,9
	Total des communes littorales de l'EPCI (5) :	72 611		347,7	
	Moyenne des communes littorales de la Zone 4 :	12 102	150		
	Part du littoral de l'EPCI à l'échelle de la Zone 4 (en %) :	56,2		37,2	



Tableau 18: Tableau de synthèse des collectivités littorales de la zone 5 : Plaine du Roussillon.

Communes littorales et EPCI		Population légale 2017	Densité 2017 (hab/km <sup>2</sup> )	Superficie (en km <sup>2</sup> )	Surface Lagunaire (en %)
<b>Zone 5 : Plaine du Roussillon</b>		<b>333 658</b>	<b>370</b>	<b>902</b>	<b>3</b>
EPCI	CU. Perpignan Méditerranée Métropole	268 005	414	647	4,1
	Total des communes littorales de l'EPCI (4) :	26 630		62	
	Moyenne des communes littorales de l'EPCI :	6 657	432		
	Part du littoral dans l'EPCI (en %) :	9,9		9,6	
	Part du littoral de l'EPCI à l'échelle de la Zone 5 (en %) :	8		6,9	
	CC. Sud-Roussillon	22 954	564	40,7	0
	Commune littorale :	10 511	665	15,8	
	Part du littoral dans l'EPCI (en %) :	45,8		38,8	
	Part du littoral de l'EPCI à l'échelle de la Zone 5 (en %) :	3,2		1,8	
	CC. Albères-Côte Vermeille-Illobérès	55 371	189	292,5	0
	Total des communes littorales de l'EPCI en Zone 5 (2) :	19 324		80,0	
	Moyenne des communes littorales de la zone :	9 662	298		
	Part des communes littorales de l'EPCI en Zone 5 (%) :	5,8		8,9	
Communes littorales	Le Barcarès	5 915	508	11,7	25,3
	Sainte-Marie-la-Mer	4 773	464	10,3	0
	Torreilles	3 812	215	17,7	0
	Canet-en-Roussillon	12 130	542	22,4	20,1
	Saint-Cyprien	10 511	665	15,8	0
	Elne	8 941	420	21,3	0
	Argelès-sur-Mer	10 383	177	58,7	0
	Total des communes littorales de la Zone 5 :	56 465		157,8	
	Moyenne des communes littorales de la Zone 5 :	8 066	427		
	Part du littoral à l'échelle de la Zone 5 (en %) :	16,9		17,5	



Tableau 19: Tableau de synthèse des collectivités littorales de la zone 6 : Côte Vermeille.

Communes littorales et EPCI		Population légale 2017	Densité 2017 (hab/km <sup>2</sup> )	Superficie (en km <sup>2</sup> )	Surface Lagunaire (en %)
<b>Zone 6 : Côte Vermeille</b>		<b>12 672</b>	<b>162</b>	<b>78,4</b>	<b>0</b>
<b>EPCI</b>	<b>Communes littorales</b>				
	CC. Albères-Côte Vermeille-Illibéris	55 371	189	292,5	0
	Collioure	2 427	186	13	0
	Port-Vendres	4 129	280	14,8	0
	Banyuls-sur-Mer	4 761	112	42,4	0
	Cerbère	1 355	166	8,2	0
	Total des communes littorales de l'EPCI (6) :	12 672		78,4	
	Moyenne des communes littorales de la Zone 6 :	3 168	186		
Part du littoral de l'EPCI à l'échelle de la Zone 6 (en %) :	100		100		





## ANNEXE 2. PRESENTATION DETAILLEE DU SCENARIO GOUVERNANCE COORDONNEE A L'ECHELLE REGIONALE

Tableau 20: Présentation détaillée du scénario gouvernance coordonnée à l'échelle régionale

Structure	Logique	Rôle	Composition et désignation des membres	Fonctionnement (vote, périodicité de réunion ...)
<b>PL21 Etat-Région</b>	<b>Arbitrages Décision Coordination</b>	Arbitrages, financement et décision finale (actions à l'échelle régionale et priorisation des financements des actions relevant des stratégies locales)	DREAL (risques et territoire) / Direction Mer et Aménagement Préfecture + Elus régionaux référents	Fonctionnement actuel mais sur la base des propositions et avis du comité de pilotage et du comité d'orientation
<b>Comité de pilotage</b>	<b>Concertation avec les élus et représentants des organismes publics</b>	Instance de concertation qui permet d'élargir le noyau PL21 à des élus locaux et de préparer les décisions  Deux réunions annuelles de définition/validation des plans d'actions et de suivi de la mise en œuvre  Rédaction d'avis pour le PL21  Articulation avec les instances innovation (Ad'Occ)	Un élu minimum par stratégie locale et EPCI littoral (au prorata du nombre de communes littorales) + 1 conseiller départemental par département  + représentants des structures PNR, Observatoire du littoral, OFB, ARB, EPF)  + représentants DDTM  + représentants des instances partenaires pour le financement (BPI France, Banque des Territoires, ADEME, Agence de l'Eau...	Deux réunions annuelles sur la base des consultations du comité d'orientation préalablement réuni (un peu sur la base d'une forme de bureau du conseil d'orientation)
<b>Conseil d'orientation</b>	<b>Consultation Essaimage Sensibilisation</b>	Rôle consultatif similaire au parlement de la mer ou à une forme de conseil économique environnemental et social pour le littoral  Permet d'élargir la consultation à un large éventail de parties prenantes concernées	Membres du comité de pilotage  + représentant Lab'  + représentants des secteurs de l'économie bleue, Pôle mer, agences d'urbanisme, associations liées à la thématique, projet Natura 2000 en mer...	Deux réunions annuelles de préparation des réunions du comité de pilotage  Réunions thématiques à la demande



Structure	Logique	Rôle	Composition et désignation des membres	Fonctionnement (vote, périodicité de réunion ...)
<b>Réseau des techniciens territoriaux et experts locaux</b>	<b>Apprentissage collectif Mutualisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Echange de pratiques,</li> <li>• Mutualisation d'études ou de travaux</li> <li>• Suivi d'actions de formation mutualisées</li> <li>• Harmonisation des procédures et coordination des suivis</li> <li>• Harmonisation des observatoires locaux</li> </ul>	Noyau de la communauté de pratique composé des correspondants littoral des EPCI, des représentants des gestionnaires littoraux : collectivités et PNR, Parc Marin golfe du lion, Techniciens SCOT et observatoires locaux, EPTB	<p>Réunions régulières de la communauté de pratique</p> <p>Réunion de restitution des études ou de projets de recherche</p> <p>Séminaire de travail collectif sur des questions communes et l'élaboration d'indicateurs communs</p>
<b>Plateforme d'animation (Interactions fortes avec l'observatoire)</b>	<b>Formation, mutualisation Appui technique Communication externe et interne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en réseau des acteurs et animation de la communauté de pratique (séminaire, AMO, conseil...)</li> <li>• Interaction avec le réseau d'expert pour la définition de formats de référence</li> <li>• Organisation de groupes de travail ciblés selon les problématiques</li> <li>• Mise à jour d'une bibliothèque des études et suivi de certaines études et rédaction d'un bulletin d'information périodique</li> <li>• Participation et représentation dans des réunions nationales</li> <li>• Mise en place d'outils (panel) pour l'organisation de consultation régulière des citoyens</li> <li>• Coordination des actions d'information et de sensibilisation en lien avec des partenaires type GRAINE</li> <li>• Participent en fonction des compétences au comité de pilotage des études réalisées par des BE</li> </ul>	<p>Plusieurs chargés de missions en interaction avec les correspondants de chaque stratégie locale (minimum 2 ETP)</p> <p>+ budget pour un stagiaire annuel</p> <p>Lien avec CNFPT (Gaelle Aggeri) et réseaux des agents territoriaux (Fabrice Garcia)</p>	<p>Missions annuelles établies par le PL21 et le comité de pilotage (// fct du CEPRALMAR)</p> <p>Structure pouvant prendre la forme d'un EPTB pour le littoral (EPTL) ou d'un syndicat mixte</p> <p>Financement par le PL21 et cotisations des EPCI (voire mise en commun de personnel)</p>



Structure	Logique	Rôle	Composition et désignation des membres	Fonctionnement (vote, périodicité de réunion ...)
<b>Observatoire régional</b>	<b>Système d'information commun,</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion d'un observatoire régional (catalogage, structuration des données voir pour certains aspects collecte de données à l'échelle régionale)</li> <li>• Interface avec les instances d'information (OPEN IG (chantier littoral), GEOSUD, INSEE, Direction des collectivités territoriale, CGET...)</li> <li>• Réalisation de synthèses périodiques (coordonné avec les bulletins d'information)</li> <li>• Lien Média</li> <li>• Participent en fonction des compétences au comité de pilotage des études réalisées par des BE</li> </ul>	<p>Plusieurs chargés de missions en interaction avec les correspondants des plateformes de gestion à l'échelle des stratégies locales (minimum 2 ETP)</p> <p>+ budget pour un stagiaire annuel</p> <p>+ budget pour des enquêtes et des opérations de collecte de données récurrentes</p>	<p>Possibilité de réponse à des appels d'offres avec la recherche avec apport de financement complémentaires pour des CDD</p> <p>Possibilité d'auto saisine à partir de résultats d'études après validation du réseau d'expert</p> <p>Financement par le PL21 et cotisations des EPCI (voire mise en commun de personnel)</p>
<b>Réseau régional d'experts scientifiques</b>	<b>Apport d'information scientifique Formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation au comité d'orientation</li> <li>• Intervention lors de formations auprès de la communauté de pratiques</li> <li>• Validation des formats d'information de l'observatoire (construction de certains indicateurs)</li> <li>• Validation de la partie technique des appels d'offres pour certaines études</li> <li>• Participation (en fonction des compétences) au comité de pilotage des études réalisées par des BE</li> <li>• Réalisation d'expertises collectives ou individuelles sur des thèmes précis</li> <li>• Lien avec les scientifiques spécialistes en fonction des thèmes</li> <li>• Contribution à la réalisation de conférences</li> </ul>	<p>Groupe pluridisciplinaire de scientifiques impliqués dans la recherche appliquée et experts thématiques (CEREMA, assurance, conservatoire du Littoral, EPF, Safer) en fonction des dimensions de la recompositions spatiale</p> <p>Coordination du groupe par un président(e) et un(e) président(e) adjoint(e) ; selon les fonctions appui d'un ETP pour l'animation ou coordination avec la plateforme d'animation</p>	<p>Budget déplacement + budget pour des missions d'expertise collective ou individuelle sur des thèmes précis en fonction des besoins</p>



Structure	Logique	Rôle	Composition et désignation des membres	Fonctionnement (vote, périodicité de réunion ...)
<b>Réseau régional d'experts scientifiques (Suite)</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de bourses de thèse ciblées et si possible coordonnées (/ / Syscolag)</li> <li>• Lien avec les Masters régionaux spécialisé (Master Risques et Master Gestion Mer et Littoral) pour des stages et des travaux de groupes)</li> <li>• Organisation de journées scientifique annuelles</li> </ul>	<p>Le choix des experts doit permettre une représentation équilibrée des disciplines, composantes et des principaux organismes liés au littoral (+ dimension spatiale Toulouse, Perpignan, Montpellier)</p> <p>Une quinzaine d'experts + représentants des structures de coordination de la recherche régionale (AGROPOLIS, KIM, MUSE, Sea and Coast, RECO, CCRRDT)</p>	
<b>Communauté de pratique</b>	<b>Apprentissages croisés, diffusion d'information Essaimage Sensibilisation</b>	Une communauté de pratique permet une mise en réseau des acteurs de façon plus ou moins formelle mais avec aussi l'organisation de réunion de discussion commune pour coconstruire des protocoles, des cahiers des charges d'appels d'offres, diffuser des retours d'expériences et des résultats d'études ...	Ensemble des acteurs des autres structures en fonction des disponibilités et des thématiques	<p>Un séminaire annuel formel</p> <p>Des réunions modulables (thèmes et zones) animées par la plateforme d'animation</p>



## ANNEXE 3. PRESENTATION DETAILLEE DU SCENARIO AGORA DE LA RECOMPOSITION SPATIALE

Tableau 21: Présentation détaillée du scénario agora de la recomposition spatiale.

Structure	Logique	Rôle	Composition et désignation des membres	Fonctionnement (vote, périodicité de réunion ...)
<b>Agora de la recomposition spatiale</b>	<b>Bottom -up Co- construction</b>	<p>C'est l'acteur central du dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émet des avis sur les orientations stratégiques proposées par la conférence du PL 21</li> <li>Fait des propositions pour opérationnaliser les orientations (zonage)</li> <li>Émet des avis sur tous les projets financés par le PL21</li> <li>Émet un avis sur les stratégies locales de recomposition spatiale</li> <li>Examine les initiatives et interpellations de la société civile</li> <li>Propose l'organisation ou organise des référendums sur les projets les plus importants</li> </ul>	<p>1 collège de citoyens tirés au sort</p> <p>1 collège des porte-parole du milieu littoral et de ses usagers</p> <p>1 collège des élus des communes littorales et rétro-littorales</p>	<p>Une convention citoyenne sur l'ensemble de la stratégie régionale tirée au sort en début de mandat (3 WE) + suivi 1 WE par an (possibilité de renouvellement des citoyens défaillants sur la durée)</p> <p>Commissions de travail thématiques : 3 par an</p> <p>Groupes action projets : réunions en fonction de la dynamique de projet</p> <p>Assemblée plénière annuelle</p>
<b>PL21 État-Région</b>	<b>Propositions Validations Mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Propose à l'Agora les orientations stratégiques sur la base de la SRGITC/SRADDET</li> <li>Valide les orientations retenues par l'Agora</li> <li>Organise la mise en œuvre par les différents acteurs du PL21</li> </ul>	<p>Préfecture DREAL (risques et territoire) + Région : élus/Direction de la mer et Aménagement</p>	<p>Deux réunions annuelles</p> <p>Réunions mensuelles d'un groupe de travail technique</p>
<b>Espace public en organisation</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Émet des propositions sur les orientations stratégiques + avis sur les orientations stratégiques via une plateforme numérique par exemple</li> <li>Droit d'Initiatives/interpellations à destination de l'Agora</li> <li>Droit de vote aux référendums sur les projets les plus importants et/ou controversés</li> </ul>	<p>Tous les habitants</p> <p>+ Associations</p> <p>+ Collectifs, etc.</p>	<p>Plateforme de consultation</p> <p>Plateforme pour le droit d'initiative</p> <p>Nombre minimum de signataires/initiatives</p> <p>Définition de critères par l'Agora pour soumettre un projet à référendum local</p>



Structure	Logique	Rôle	Composition et désignation des membres	Fonctionnement (vote, périodicité de réunion ...)
<b>Équipe Agora animation</b>	<b>Animation, formation, appui technique</b> <b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Anime le fonctionnement de l'Agora</li> <li>Organise la Convention citoyenne et la formation des citoyens</li> <li>Une cellule concertation dédiée à l'accompagnement de la co-construction et du fonctionnement des groupes projets + convention citoyenne</li> <li>Vient en appui technique à l'Agora de la RS</li> <li>Accompagne les expérimentations locales</li> <li>Effectue une veille sur les actions citoyennes/associatives s'inscrivant dans le champ de la RS et les valorise</li> </ul>	<p>Le Lab'</p> <p>Des prestataires internes ou externes /animation : 3 ETP dont 1 pour la cellule concertation</p> <p>Interventions ad hoc de techniciens de la communauté de pratiques pour appui aux groupes de travail, convention, groupes projets, etc.</p>	<p>Accompagnement permanent du fonctionnement de l'Agora</p> <p>Délégation possible à des prestataires de certaines missions : organisation de la convention citoyenne et animation de ses réunions, ...</p>
<b>Réseau d'experts scientifiques et techniques</b>	<b>Apport d'information scientifique</b> <b>Formation</b> <b>Lien avec les initiatives de science participative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intervention lors de formations auprès de la communauté de pratiques</li> <li>Intervention lors de formations auprès des membres de l'Agora, notamment Convention citoyenne</li> <li>Validation des formats d'information de l'observatoire (construction de certains indicateurs)</li> <li>Validation de la partie technique des appels d'offres pour certaines études</li> <li>Participation (en fonction des compétences) au comité de pilotage des études réalisées par des BE</li> <li>Réalisation d'expertises collectives ou individuelles sur des thèmes précis</li> <li>Lien avec les scientifiques spécialistes en fonction des thèmes</li> <li>Contribution à la réalisation de conférences</li> </ul>	<p>Groupe pluridisciplinaire de scientifiques impliqués dans la recherche appliquée et experts thématiques (CEREMA, assurance, conservatoire du Littoral, EPF, Safer) en fonction des dimensions de la recompositions spatiale</p> <p>Coordination du groupe par un(e) président (e) et un (e) président (e) adjoint (e) ; selon les fonctions appui d'un ETP pour l'animation ou coordination avec la plateforme d'animation</p>	<p>Articulation forte avec la plateforme d'observation, notamment via 1 ETP commun</p> <p>Budget déplacement + budget pour des missions d'expertise collective ou individuelle sur des thèmes précis en fonction des besoins</p>



Structure	Logique	Rôle	Composition et désignation des membres	Fonctionnement (vote, périodicité de réunion ...)
<b>Réseau d'experts scientifiques et techniques (Suite)</b>	<b>Apport d'information scientifique Formation Lien avec les initiatives de science participative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de bourses de thèse ciblées et si possible coordonnées (//Syscolag)</li> <li>Lien avec les Masters régionaux spécialisé (Master Risques et Master Gestion Mer et Littoral) pour des stages et des travaux de groupes)</li> <li>Organisation de journées scientifique annuelles</li> </ul>	<p>Le choix des experts doit permettre une représentation équilibrée des disciplines, composantes et des principaux organismes liés au littoral (+ dimension spatiale Toulouse, Perpignan, Montpellier)</p> <p>Une quinzaine d'experts + représentants des structures de coordination de la recherche régionale (AGROPOLIS, KIM MUSE Sea and Coast, RECO, CCRRDT)</p>	
<b>Plateforme régionale de gestion des données</b>	<b>Système commun de gestion et harmonisation des données</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion d'un observatoire régional (catalogage, structuration des données voir pour certains aspects collecte de données à l'échelle régionale)</li> <li>Interface avec les instances d'information (OPEN IG (chantier littoral), GEOSUD, INSEE, Direction des collectivités territoriale, CGET...)</li> <li>Réalisation de synthèses périodiques (coordonné avec les bulletins d'information)</li> <li>Lien Média</li> <li>Participent en fonction des compétences au comité de pilotage des études réalisées par des BE</li> </ul>	<p>Plusieurs chargés de missions en interaction avec les correspondants des plateformes de gestion à l'échelle des stratégies locales (minimum 2 ETP)</p> <p>+ budget pour un stagiaire annuel</p> <p>+ budget pour des enquêtes et des opérations de collecte de données récurrentes</p>	<p>Possibilité de réponse à des appels d'offres avec la recherche avec apport de financement complémentaires pour des CDD</p> <p>Possibilité d'auto saisine à partir de résultats d'études après validation du réseau d'expert</p> <p>Financement par le PL21 et cotisations des EPCI (voire mise en commun de personnel)</p>



Structure	Logique	Rôle	Composition et désignation des membres	Fonctionnement (vote, périodicité de réunion ...)
<b>Communauté de pratique</b>	<b>Apprentissages croisés, diffusion d'information, essaimage, sensibilisation</b>	Une communauté de pratique permet une mise en réseau des acteurs de façon plus ou moins formelle mais avec aussi l'organisation de réunion de discussion commune pour coconstruire des protocoles, des cahiers des charges d'appels d'offres, diffuser des retours d'expériences et des résultats d'études ...	Ensemble des acteurs des autres structures en fonction des disponibilités et des thématiques	Un séminaire annuel formel  Des réunions modulables (thèmes et zones) animées par la plateforme d'animation





## ANNEXE 4. PRESENTATION DETAILLEE DU SCENARIO DE GOUVERNANCE DECENTRALISEE AUTOUR DE BASSINS LITTORAUX

Tableau 22 : Présentation détaillée du scénario de gouvernance décentralisée autour de bassins littoraux

Structure	Logique	Rôle	Composition et désignation des membres	Fonctionnement (vote, périodicité de réunion ...)
<b>Bureau PL21 Etat-Région</b>	<b>Coordination</b>	Arbitrages, financement et décision finale (actions à l'échelle régionale et priorisation des financements des actions relevant des stratégies locales)	Région : élus référents Préfecture - DREAL	Fonctionnement proche du fonctionnement actuel, mais sur la base des propositions et avis du comité de pilotage
<b>Comité de pilotage PL21</b>	<b>Pilotage Coordination</b>	Créer un lieu d'échange d'idées et de dialogue Instance de concertation qui permet d'élargir le noyau PL21 à des élus locaux et de préparer les décisions Rédaction d'avis pour le PL21 Articulation avec les instances innovation (Ad'Occ)	Bureau +Un élu minimum par EPTBL + représentants DDTM, OFB, ARB, EPF, conservatoire du littoral + représentants des instances partenaires pour le financement (BPI France, Banque des Territoires, ADEME, Agence de l'Eau...)	Quatre réunions annuelles de définition/validation des plans d'actions et de suivi de la mise en œuvre. Elles sont organisées par l'équipe d'animation de la plateforme et le bureau
<b>Plateforme régionale d'information et d'animation</b>	<b>Animation Mutualisation Appui technique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutualisation des données à l'échelle de la région : Gestion d'un observatoire régional (catalogage, structuration des données voir pour certains aspects collecte de données à l'échelle régionale.</li> <li>• Interface avec les autres gestionnaires de données dont les EPTBL Plateforme web permettant la collecte des données de tous les EPTBL</li> <li>• Veille scientifique, technique et juridique</li> <li>• Appui à l'élaboration de cahier des charges d'études et suivi</li> <li>• Mise en réseau des acteurs et animation de la communauté de pratique (séminaire, AMO, conseil...)</li> <li>• Organisation de formations et de journées thématiques.</li> <li>• Démocratiser l'action publique : organisation d'actions auprès des citoyens</li> </ul>	Chargés de mission recrutés et encadrés par le bureau	Une équipe d'animateurs (Minimum 2 ETP) issues des services de la Région et de l'Etat Financement par le PL21 : - contrats de projet selon les besoins, - études/stagiaires, - un système d'information et des outils de communication (web, réseaux sociaux)



Structure	Logique	Rôle	Composition et désignation des membres	Fonctionnement (vote, périodicité de réunion ...)
Plateforme régionale d'information et d'animation (Suite)	Animation Mutualisation Appui technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation de synthèses périodiques et de supports de communication</li> <li>Lien Médias : création alimentation d'un site web, communication sur les réseaux sociaux, propositions de communiqués de presse aux services presses de la Région et de la Préfecture</li> </ul>		
Réseau d'experts scientifiques et techniques	Expertise et conseil	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Interventions</b> lors de formations et de journées thématiques et contribution à leur organisation</li> <li><b>Conseils</b> sur la collecte de données et les indicateurs</li> <li><b>Conseils</b> sur la conduite d'études (appui rédaction cahiers des charge, participation à des comités pilotage)</li> <li><b>Lien avec les formations</b> : Thèses - Masters régionaux spécialisé (Master Risques et Master Gestion Mer et Littoral) pour des stages et des travaux de groupes), mais aussi pour les modules de formation et leur contenu.</li> </ul>	<p>Groupe pluridisciplinaire de scientifiques impliqués dans la recherche appliquée et experts thématiques (CEREMA, assurance, Conservatoire du littoral, SAFER) en fonction des dimensions de la recompositions spatiale,</p> <p>Parlement de la mer ;</p> <p>Liste nominative définie par le bureau après consultation du Comité de pilotage</p>	Budget pour une rencontre scientifique et technique annuelle et pour des sollicitations ponctuelles par le comité de pilotage (déplacements + vacations).
EPTBL	Coordination locale - Décision	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Amélioration des connaissances et de l'expertise – mutualisation d'informations</b> - Mise en synergie de la recherche avec les gestionnaires, observatoires, expérimentations, études globales, etc. Chacun de ces EPTBL disposerait d'un observatoire local à une échelle intermédiaire entre les données recueillies à l'échelle des communes et des EPCI et la plateforme régionale.</li> </ul>	<b>Il peut rassembler tous les niveaux de collectivités</b> (communes, EPCI, départements et régions).	Besoin d'une équipe d'animation (à minima 2 personnes, directeur.trice et chargé de mission étude et données). Possibilité de créer des contrats de projet dans ce cadre.



Structure	Logique	Rôle	Composition et désignation des membres	Fonctionnement (vote, périodicité de réunion ...)
EPTBL (Suite)	Coordination locale - Décision	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accompagnement des collectivités territoriales</b> - Animation, guides techniques, assistance à maîtrise d'ouvrage, etc.</li> <li>• Partager les décisions pour qu'elles soient plus lisibles, compréhensibles, concertées et donc en améliorer l'acceptabilité.</li> <li>• <b>Planification et programmation d'actions</b> : En suivant la logique de la gestion de l'eau par bassin versant, des <b>SAGL (Schémas d'aménagement et de gestion du Littoral)</b> pourraient être mis en place, sur le modèle des SAGE (Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau) ou la composante littorale pourrait être développée dans un SAGE existant. Ils permettraient de développer une gestion concertée multi acteurs, en suivant le modèle des commissions locales de l'eau</li> <li>• <b>Maîtrise d'ouvrage.</b></li> <li>• <b>Sensibilisation - Information, formation, communication</b> auprès de divers publics : particuliers, professionnels, élus, scolaires, etc.</li> <li>• <b>Participation</b> : favoriser la participation des usagers et des citoyens</li> </ul>	La composition peut différer selon la zone et s'appuyer sur des structures existantes en particulier (cf. supra)	

